



5. Le bilan à mi-parcours

Communauté de communes
Cœur de Savoie

Décembre 2023



PREAMBULE

Dès la création de la Communauté de communes Cœur de Savoie en 2014, la question de la Transition Énergétique a été un sujet de rapprochement entre les élus et également avec les habitants, les acteurs économiques et associatifs. Nous souhaitons continuer, bien au-delà du caractère obligatoire du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), à engager le territoire à “faire autrement”.

Si l’enjeu du changement climatique est mondial, je suis convaincue que c’est par l’action locale que nous parviendrons à y répondre efficacement. Pour lutter contre le changement climatique et nous adapter à ses effets, Cœur de Savoie a approuvé en décembre 2020 un Plan Climat couvrant la période 2021-2026, en lien avec la démarche “Territoire à Energie Positive” (TEPOS) et la labellisation Cit’ergie de l’Ademe, devenue en 2021 “Territoire engagé pour la Transition écologique - label climat-air-énergie”.

Cette stratégie cohérente et ambitieuse, construite autour de 5 axes, nécessite après 3 ans de mise en œuvre, de partager avec tous les acteurs du territoire un premier bilan d’étape, objet du présent document qui constitue le “Bilan à mi-parcours du PCAET 2021-2026 de Cœur de Savoie”, au sens réglementaire du terme.

Ce bilan, co-construit avec les élus du territoire, l’ensemble des services de la Communauté de communes, les partenaires et les habitants du territoire, a été mené de façon conjointe avec une demande de labellisation climat-air-énergie dans le dispositif “Territoire engagé pour la Transition Écologique” de l’ADEME, afin de faire reconnaître le chemin à ce jour parcouru.

Avec le Plan Climat, Cœur de Savoie se donne les moyens d’améliorer la vie de ses habitants : en garantissant leur santé et leur bien-être, en les aidant à maîtriser leur facture énergétique et en leur offrant de nouvelles perspectives d’emplois. Cette action, au cœur de notre projet de territoire, doit nous permettre de construire un avenir durable.

Le bilan à mi-parcours montre que nous sommes sur la bonne voie et qu’il nous faut encore amplifier notre action, pour relever les défis du changement climatique. Ce travail nécessite la mobilisation du plus grand nombre. Alors, ensemble et toujours plus nombreux, engageons-nous pour « faire autrement » et soyons tous acteurs de la transition écologique !



Béatrice SANTAIS

Présidente de la Communauté de communes Cœur de Savoie

SYNTHÈSE

Dès 2020, la communauté de communes s'est lancée dans l'élaboration anticipée de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour la période 2021-2026, devançant l'obligation réglementaire. Elle s'est également engagée à évaluer à mi-parcours la mise en œuvre opérationnelle de son PCAET (également appelé Plan Climat) et du programme d'actions correspondant.

MÉTHODE

Courant 2023, ce bilan mi-parcours, à la fois quantitatif et qualitatif, a été réalisé conjointement avec le renouvellement du label « Territoire engagé pour la Transition Écologique Climat Air Energie » de l'ADEME. Une telle articulation vise à approfondir l'évaluation qualitative du PCAET et quantitative des performances de la collectivité, au regard de la trajectoire qu'elle s'est fixée d'ici à 2050.

À travers ce bilan, il s'agit de mesurer l'avancée des actions initiales et d'évaluer leur impact sur la réduction des émissions de GES, la diminution de la consommation énergétique et la production d'Énergie renouvelable. Sur la base de ce diagnostic, les actions du Plan Climat sont ajustées afin qu'elles répondent davantage aux besoins évolutifs du territoire et au contexte local en perpétuel évolution.

Cette démarche de bilan a mobilisé l'ensemble des agents porteurs d'actions, les élus du bureau exécutif, les habitants, les acteurs clés du territoire, ainsi que les partenaires du Plan Climat. Ce bilan a été réalisé en régie, piloté par le service Transition Énergétique de la collectivité, et avec l'appui de Pascaline Cousin : assistante à maîtrise d'ouvrage externe.

LE BILAN

L'état d'avancement du Plan Climat démontre un fort engagement de la collectivité qui s'est mobilisée sur la plupart des actions prévues. Sur 5 domaines d'interventions et 88 actions au total, 17 sont terminées, une grande majorité d'actions ont un bon niveau de réalisation, 15 sont "à surveiller", 3 à réorienter.

Ainsi, la collectivité a lancé de nombreuses actions notamment en matière de planification territoriale à travers le plan de mobilité simplifié, le schéma directeur cyclable, le schéma directeur des énergies renouvelables, l'OPAH, le projet alimentaire de territoire, la stratégie de valorisation écologique des forêts. Feuilles de route prospectives, ces plans traduisent l'engagement politique constant et partagé de la collectivité et constituent les bases du projet politique en matière de transition énergétique. En outre, s'inspirant de pratiques externes, la collectivité s'est également lancée dans de nouvelles expérimentations d'actions innovantes qui concourent à renforcer positivement les impacts du PCAET (Sun4all par exemple).

Cependant, quelques actions accusent du retard en raison de manques de cohérence ou de compétences spécifiques au-delà du niveau intercommunal. C'est le cas notamment en matière de gestion de la ressource en eau et de la réduction de l'impact des déplacements sur la qualité de l'air.

Concernant les impacts du Plan Climat, évalués dans le cadre du renouvellement du label “Territoire Engagé pour la Transition Écologique”, les premiers indicateurs de résultats confirment que la collectivité est sur la bonne voie, avec une baisse des émissions de gaz à effet de serre, une baisse de la consommation énergétique et une augmentation de la production d'énergies renouvelables locales, avec toutefois des rythmes qui restent en-dessous de ceux attendus dans le cadre du Plan Climat, notamment en matière de consommation énergétique.

POURSUITE DU PCAET ET LEVIERS D' ACTIONS

Les objectifs visés en 2020 dans le PCAET restent inchangés. La trajectoire est maintenue et notamment ses objectifs de court terme :

- Augmenter de 40% la production d'énergies renouvelables entre 2015 et 2025
- Baisser de 10% les consommations énergétiques entre 2015 et 2025
- Baisser de 16% les émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2025.

Aujourd'hui, la collectivité confirme son exemplarité et son rôle de cheffe de file de la transition énergétique dans le territoire auprès de ses communes membres et des autres acteurs publics et privés. Elle œuvre à la sobriété énergétique tout en valorisant ses ressources énergétiques locales.

Sur ces 3 dernières années, Cœur de Savoie a énormément progressé dans la gestion de son patrimoine et a évolué positivement en matière de mobilité avec la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité. La Communauté de communes a su se doter d'une organisation collective robuste, elle doit toutefois maintenir une attention constante et poursuivre ces efforts.

Désormais, elle doit renforcer son action dans le domaine de l'atténuation du changement climatique, développer son action en matière d'adaptation à ce changement et de préservation de son cadre de vie. La collectivité doit poursuivre son soutien à une économie locale responsable en associant davantage les parties prenantes et les habitants. Une telle action passe par de nouvelles investigations en matière de qualité de l'air, d'adaptation des modes de vie et d'accompagnement au changement. Au-delà de la valorisation des actions vertueuses portées par d'autres acteurs que la Communauté de communes, il s'agit d'amplifier les actions portant sur le déploiement des énergies renouvelables, la mobilité, la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la planification en matière d'urbanisme et les aménagements urbains.

Telles sont les orientations pour les 3 prochaines années du Plan Climat.

Des avancées significatives ont été accomplies, les premiers impacts sont mesurables dans tous les domaines. Le label “Territoire Engagé pour la Transition Écologique” devrait souligner la remarquable progression de la collectivité qui, en engageant l'ensemble des parties prenantes et en prenant part aux discussions aux échelles nationales, régionales et départementales, contribue à l'émergence d'une culture de transition vers une société plus durable.

SOMMAIRE

1.	Méthodologie.....	9
1.1	Le bilan à mi-parcours du Plan Climat, une obligation réglementaire	9
1.2	Un bilan prévu dès l’approbation du Plan Climat de Cœur de Savoie.....	9
1.3	Pilotage de la politique climat-air-énergie : articulation des démarches et méthode retenue pour le bilan à mi-parcours du Plan Climat.....	10
1.4	Modalités de conduite du bilan à mi-parcours du Plan Climat et outils mobilisés	11
2.	Appréciation des dynamiques du territoire.....	13
3.	État d’avancement du programme d’actions	20
3.1.	Bilan quantitatif.....	20
3.2.	Bilan qualitatif	22
	Aperçu de quelques projets réalisés.....	22
	Sensibilisation et communication	25
	Retour des partenaires et habitants - notoriété des actions du Plan Climat	27
3.3.	Synthèse de l’avancement du PCAET	28
4.	Bilan du rôle de coordinateur	29
4.1.	Moyens humains dévolus au PCAET	29
4.2.	Fonctionnement du pilotage du PCAET	30
4.3.	Appropriation, adhésion et satisfaction vis-à-vis de la gouvernance du PCAET.....	31
4.4.	Synthèse du rôle de coordinateur de la transition énergétique.....	31
5.	Bilan des leviers et freins à l’action locale	32
5.1.	Identification des principaux leviers et freins à l’action locale par les partenaires.....	32
	Les leviers à l’action du Plan Climat.....	32
	Les freins à l’action du Plan Climat	33
5.2.	Zoom sur les freins identifiés pour les actions moins avancées du Plan Climat.....	34
5.3.	Synthèse des leviers et freins à l’action locale.....	39
6.	Poursuite de la mise en œuvre du PCAET.....	40
6.1.	Aboutissement de certaines démarches de planification structurantes.....	40
	Le schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération (SD EnR&R).....	40
	Le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et le Schéma Directeur Cyclable (SDC).....	41
	L’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat	42
	La stratégie de valorisation écologique des forêts	44
	Le Projet Alimentaire Territorial	45

6.2.	Aboutissement de certaines actions individuelles et suites à donner	46
6.3.	Attentes des acteurs et habitants du territoire	46
	Attentes de la Communauté de communes et de ses partenaires	46
	Attentes des habitants du territoire	47
	Synthèse sur la poursuite de la mise en œuvre du PCAET	47
6.4.	Enseignements de la démarche “Territoire Engagé pour la Transition Écologique”	48
	Présentation du dispositif “Territoire Engagé pour la Transition Écologique”	48
	Progressions constatées	49
	Sujets à investir, mis en évidence par la démarche.....	50
6.5.	Recommandations	51
	Fonctionnement et pilotage du Plan Climat - gouvernance.....	51
	Recommandations techniques pour la poursuite du Plan Climat	52
6.6.	Suites données	54
	Formalisation de l’organisation	54
	Réorganisation du programme d’actions	54
	Délibération du Conseil Communautaire	55
Annexes.....		56
1-	Liste des ateliers réalisés pour le bilan à mi-parcours du PCAET	56
2-	Liste des entretiens réalisés pour le bilan à mi-parcours du PCAET.....	59
3-	Résultats du sondage en ligne	60
	Caractéristiques des personnes ayant répondu à l’enquête	60
	Connaissance du Plan Climat de Cœur de Savoie.....	60
	Adhésion au Plan Climat de Cœur de Savoie.....	61
	Satisfaction vis-à-vis du Plan Climat de Cœur de Savoie	62
	Attentes vis-à-vis du Plan Climat de Cœur de Savoie	64
	Commentaires libres.....	65
4-	Note d’organisation de la gouvernance climat-air-énergie en Cœur de Savoie	67
5-	Délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 actant l’évaluation à mi-parcours du PCAET	77
	Contexte et vision stratégique.....	77
	Les objectifs de la politique climat-air-énergie de la Communauté de communes Cœur de Savoie	78
	Demande de label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie : état des lieux et plan d’actions	80
	Conclusion	83
	Délibéré	83

1. Méthodologie

1.1 Le bilan à mi-parcours du Plan Climat, une obligation réglementaire

Validé pour une durée de 6 ans et conformément à l'article R. 229-51 du code de l'environnement, le PCAET est réglementairement soumis à un bilan à mi-parcours dont l'objectif est de faire un état des lieux des actions entreprises depuis son approbation et de leurs impacts à l'échelle territoriale.

Le bilan à mi-parcours d'un PCAET est avant tout un exercice à l'intention de la collectivité elle-même et ne fait pas l'objet d'un retour de la part de l'État. Il doit être mis à la disposition du public conformément à l'article R.229-51 du code de l'environnement.

1.2 Un bilan prévu dès l'approbation du Plan Climat de Cœur de Savoie

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Cœur de Savoie, appelé par souci de simplicité "Plan Climat", a été approuvé le 10 décembre 2020 par délibération du Conseil communautaire de Cœur de Savoie.

Lors de son élaboration, le Plan Climat de Cœur de Savoie avait pris soin de définir les différents dispositifs de suivi, de pilotage et d'évaluation. Ainsi, il était prévu qu'en 2023 soit réalisé un bilan mi-parcours du PCAET, en s'appuyant sur le tableau de bord de suivi du PCAET avec les modalités suivantes.

"L'évaluation devra permettre d'identifier les atouts et les faiblesses de la mise en œuvre, les difficultés éprouvées et les impasses avérées afin de réorienter le cas échéant le programme d'actions où même son pilotage.

Cela implique donc un travail réalisé à partir :

1. Des indicateurs de suivi stratégiques afin d'avoir une vision globale du bon déroulement du PCAET. Cette première étape doit répondre aux questions suivantes : La mise en œuvre du PCAET atteint-elle globalement les résultats escomptés ?

2. Des indicateurs de suivi et de résultats. Ils constitueront le socle de l'évaluation de la progression des actions et des résultats escomptés. Cette seconde étape doit répondre aux questions suivantes : La mise en œuvre de l'action est-elle concluante ? Apporte-t-elle les résultats escomptés ?

3. D'un travail plus qualitatif auprès des porteurs de projets, permettant de rentrer dans le détail de la mise en œuvre. Cette troisième étape doit répondre aux questions suivantes : Comment expliquer les résultats ? S'ils sont bons, comment les maintenir ou les optimiser ? S'ils sont mauvais ou décevants, comprendre pourquoi (conjoncture, facteur humain, obstacles techniques, le manque de partenaires externes,

etc.) et tenter de trouver les réponses pour rectifier le cap. Face à un blocage ou une insatisfaction, cette phase doit permettre de prendre des décisions permettant de les dépasser.

4. *Une réflexion partagée sur la gouvernance du PCAET, notamment sur le fonctionnement du Comité technique. Là aussi, il s'agira de mesurer l'efficacité de cette instance et de voir quelles adaptations sont nécessaires pour un meilleur fonctionnement. Idéalement, l'évaluation se fera sous forme d'enquêtes en ligne d'abord afin de dresser des constats, suivi d'un atelier de travail afin de discuter les points d'améliorations et de décider de nouvelles orientations de fonctionnement."*

Cette étape intermédiaire avant le bilan final vise donc à apporter un éclairage sur la mise en œuvre opérationnelle du PCAET, et en particulier sur l'avancement du programme d'actions, afin de proposer d'éventuelles améliorations sur le fond et dans la conduite de l'opération, voire des réorientations.

1.3 Pilotage de la politique climat-air-énergie : articulation des démarches et méthode retenue pour le bilan à mi-parcours du Plan Climat

En parallèle de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Climat, la Communauté de communes Cœur de Savoie (CCCS) avait engagé en 2019 et pour une durée de 4 ans, une démarche Cit'ergie, devenue programme "Territoire engagé pour la transition écologique - label climat-air-énergie" de l'ADEME.

Cette démarche avait permis, en 2019, de réaliser un premier "état des lieux" des performances de la politique climat-air-énergie communautaire, et d'attribuer au territoire un score représentatif des actions climat-air-énergie menées jusqu'alors. Celui-ci avait permis à la CCCS d'obtenir un label "2 étoiles" dans ce programme "Territoire Engagé pour la Transition Écologique".

En 2023, les élus de Cœur de Savoie ont souhaité renouveler leur engagement dans le label "Territoire Engagé pour la Transition Écologique". Ainsi l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat d'une part, et la mise à jour de l'état des lieux "Territoire Engagé pour la Transition Écologique" ont été menées conjointement, afin d'optimiser les deux exercices et d'enrichir les réflexions propres à chaque démarche.

Ainsi, entre mai et décembre 2023, la CCCS a réalisé de façon mutualisée:

- La préparation de sa candidature de renouvellement au label "Territoire Engagé pour la Transition Écologique" : état des lieux des actions conduites par la collectivité, et donc de l'avancement du PCAET, état des dynamiques territoriales, etc. ;
- Le bilan à mi-parcours du PCAET : investissement complémentaire sur les dynamiques d'acteur, l'analyse du plan d'actions pour le renforcer.

1.4 Modalités de conduite du bilan à mi-parcours du Plan Climat et outils mobilisés

L'évaluation à mi-parcours du Plan Climat a été réalisée en régie, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par Pascaline Cousin, par ailleurs conseillère du programme "Territoire engagé pour la Transition Écologique" de la communauté de communes.



Cette évaluation s'est finalement appuyée sur :

- Un état d'avancement des actions et d'évolution de la dynamique du territoire détaillé, réalisé dans le cadre de la démarche « Territoire engagé pour la Transition Écologique » avec des ateliers thématiques réunissant les services et partenaires institutionnels de la Communauté de communes (voir liste en annexe 1) ;
- Une analyse des indicateurs climat-air-énergie du territoire et de leur évolution. On notera à ce sujet, que cette analyse reste très limitée compte tenu des données mobilisables. En effet, les dernières données disponibles datent pour la plupart de 2020, 2021 si l'on considère les données modélisées par l'observatoire régional climat-air-énergie Auvergne Rhône Alpes. Dans ce contexte, il n'est pas possible d'apprécier l'impact de mesures mises en œuvre en 2020 et après sur ces indicateurs, de sorte que leur analyse n'a pas été placée au cœur de processus évaluatif, ce travail étant reporté à la fin du Plan Climat ;
- Des entretiens individuels semi-directifs avec les partenaires de la Communauté de communes dans la mise en œuvre du Plan Climat (voir liste en annexe 2) ;
- Un sondage en ligne à destination des habitants pour apprécier la notoriété, l'adhésion et la satisfaction vis-à-vis du Plan Climat, ainsi que pour recenser les attentes vis-à-vis de la démarche (voir retour détaillé en annexe 3).

Ces éléments ont finalement nourri la présente évaluation à mi-parcours du Plan Climat, avec une attention plus particulière portée à :

- L'évaluation de l'avancement de chaque action du Plan Climat en termes de pertinence (est-ce que les objectifs du PCAET sont adaptés au contexte territorial ?), de cohérence (est-ce que les moyens sont proportionnés aux objectifs ?) et d'efficacité (est-ce que les actions sont mises en œuvre et est-ce qu'elles permettent d'atteindre les objectifs fixés ?) ;
- L'identification des points forts et des pistes de progrès de la collectivité pour pleinement mettre en œuvre le PCAET ;
- L'identification des freins et facteurs de succès à la réalisation des actions du PCAET ;
- L'évaluation du rôle de coordonnateur de la Communauté de communes et de la gouvernance en place ;
- L'établissement de recommandations pour la poursuite du Plan Climat.

Ces éléments sont présentés dans les parties suivantes.

2. Appréciation des dynamiques du territoire

Les indicateurs de résultats du PCAET de Cœur de Savoie permettent d'apprécier la dynamique territoriale de transition énergétique.

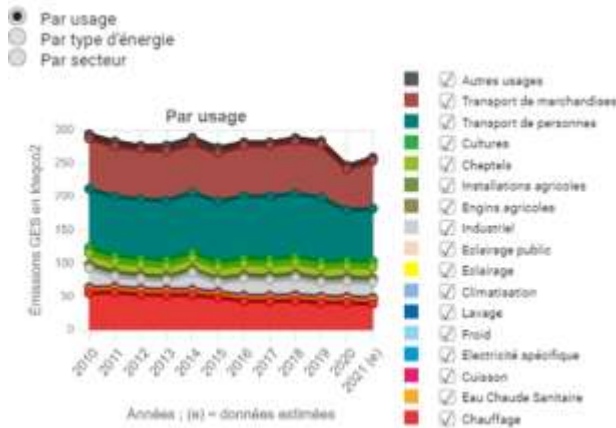
Ainsi, le bilan à mi-parcours du Plan Climat s'est appuyé sur l'analyse d'un panel d'indicateurs issus du tableau de bord mis en place par la Communauté de communes pour suivre annuellement les résultats du Plan Climat et plus particulièrement sur les suivants :

- Émissions de GES du territoire (teqCO₂) ;
- Consommations énergétiques globales (GWh) ;
- Production d'énergie renouvelable du territoire (en distinguant électricité et thermique - GWh) ;
- Taux de production d'énergie renouvelable sur le territoire (%) ;
- Émissions annuelles de polluants atmosphériques (tonnes) ;
- Consommation d'énergie finale des bâtiments publics de la collectivité (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m²) ;
- Consommation de l'éclairage public de la collectivité (kWh/hab.an) ;
- Production d'énergie renouvelable du patrimoine public (en distinguant électricité et thermique - MWh) ;
- Parts modales de la voiture, des transports en commun et du vélo pour les déplacements domicile-travail (%) ;
- Nombre de logements rénovés grâce à la plateforme "j'écorénove" de Cœur de Savoie (nb) ;
- Production de déchets ménagers et assimilés par habitant (kg/hab).

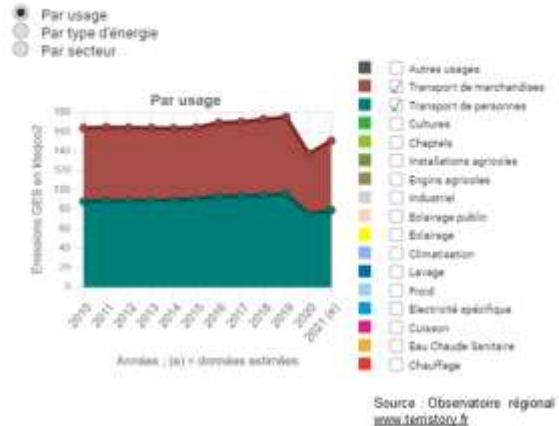
Ces indicateurs sont pour plusieurs d'entre eux établis et diffusés par l'observatoire régional climat-air-énergie Auvergne Rhône Alpes. À noter que la plupart des indicateurs territoriaux s'arrêtent à l'année 2020 (2021 étant à ce stade une estimation), il est donc difficile de mesurer l'impact du Plan Climat débuté fin 2020 sur ces indicateurs. Néanmoins, les paragraphes suivants présentent ces indicateurs et leur évolution, tout en les mettant en regard d'une part des objectifs du PCAET, et d'autre part des actions mises en place expliquant leur évolution.

De manière synthétique, les émissions de GES du territoire évoluent de la manière suivante :

Émissions GES



Émissions GES



Source : Terristory / ORCAE 2023



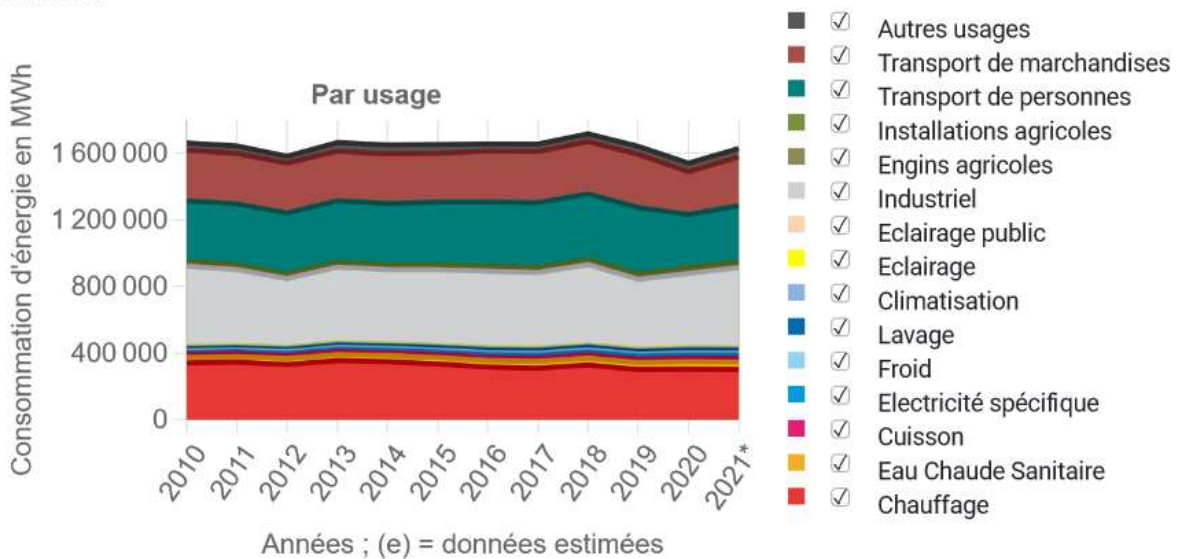
On constate une baisse de 8 % des émissions de GES entre 2016 et 2021 laissant penser que l'attente de l'objectif du PCAET (baisse de 16 % des émissions de GES entre 2016 et 2025) risque d'être difficilement atteignable. La majorité de ces émissions sont liées au transport de marchandises et de personnes : secteur sur lequel les marges de manœuvre de la collectivité sont relativement modestes (en particulier sur le trafic de transit).

La consommation énergétique en Cœur de Savoie évolue de la manière suivante :

Afficher l'évolution par rapport à une année de référence

Consommation d'énergie

- Par usage
- Par type d'énergie
- Par secteur



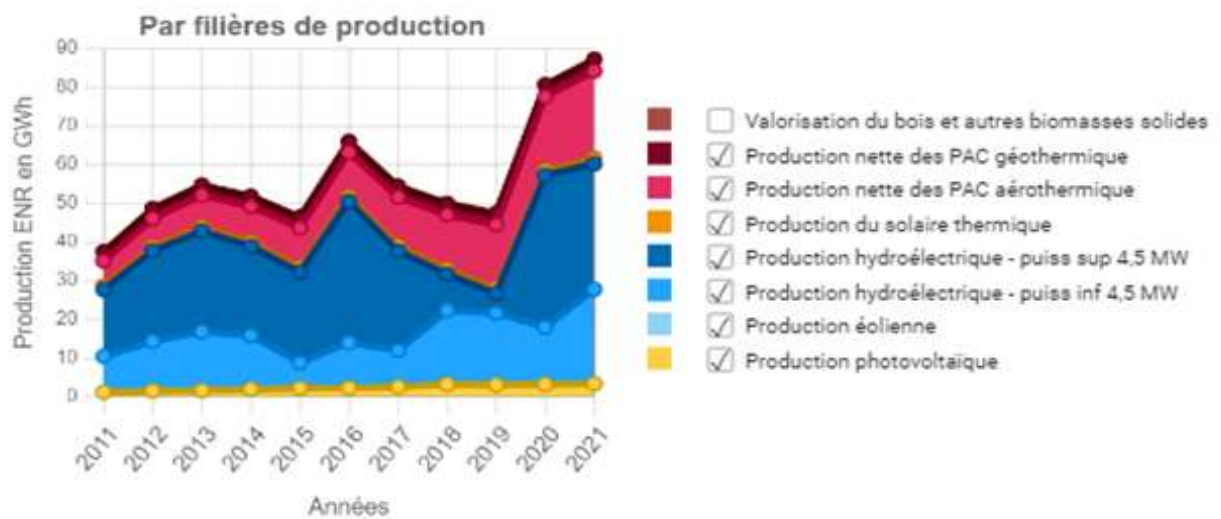
Source : Terristory / ORCAE 2023



La baisse observée en matière de consommation énergétique du territoire (-2 % entre 2021 et 2016) n'est pas sur la tendance attendue dans le cadre du Plan Climat (-10 % entre 2016 et 2025).

La production d'énergie renouvelable en Cœur de Savoie évolue de la manière suivante :

Production ENR

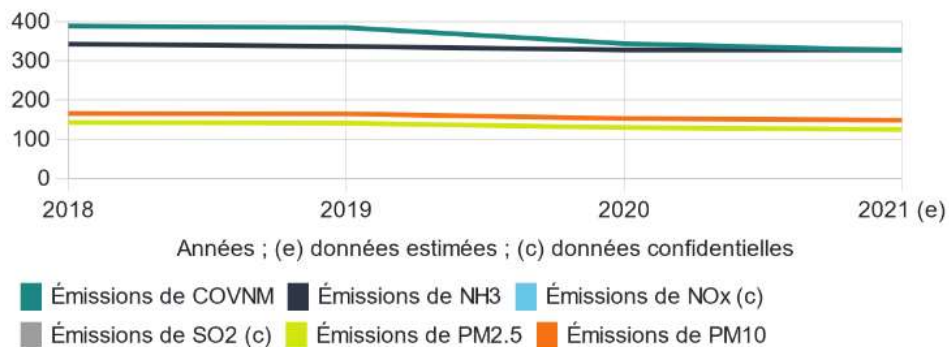


Source : Terristory / ORCAE 2023 - attention : la production d'énergie issue du bois et de la biomasse est "exclue" du graphe pour mettre en lumière les dynamiques des autres EnR. Cette production est bien prise en compte dans l'analyse ci-après.



Si l'on constate une hausse significative de la production d'énergie renouvelable à l'échelle du territoire de Cœur de Savoie (+ 15 % entre 2015 et 2021), nous pouvons émettre quelques interrogations à ce stade quant à l'atteinte des objectifs du Plan Climat (+ 40 % entre 2015 et 2025). On peut néanmoins noter une nette accélération dans la mise en œuvre de projets d'EnR sur le territoire (en particulier sur le solaire et le bois énergie). Le déploiement d'outils opérationnels devrait permettre de soutenir et amplifier cette dynamique (Contrat de chaleur renouvelable et animation sur la chaleur renouvelable, développement du cadastre solaire et appui aux communes dans le développement de projets, etc.).

Au niveau des polluants, on observe l'évolution suivante :
Polluants atmosphériques



Source : Terristroy / ORCAE 2023



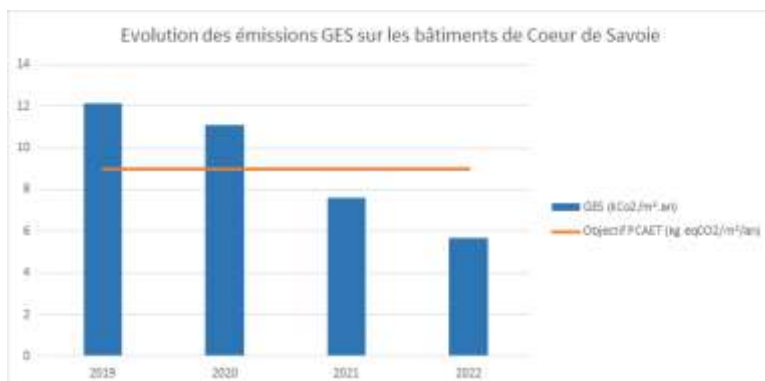
La baisse observée sur les émissions de polluants atmosphériques est significative sur la période 2018 - 2021 (- 11 %) et la trajectoire est globalement cohérente avec les objectifs du PCAET (- 20 % entre 2016 et 2025).



La consommation d'énergie finale des bâtiments publics de la collectivité (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m²). Compte tenu des efforts engagés par la collectivité pour réduire les dépenses énergétiques de son patrimoine (approvisionnement en électricité verte, plan sobriété, schéma directeur immobilier et énergétique, travaux de rénovation, ...), on constate une très forte dynamique de réduction des consommations énergétiques de Cœur de Savoie. En ce sens, les objectifs du PCAET (128 kWh EP / m².an) ont été atteints en 2021.

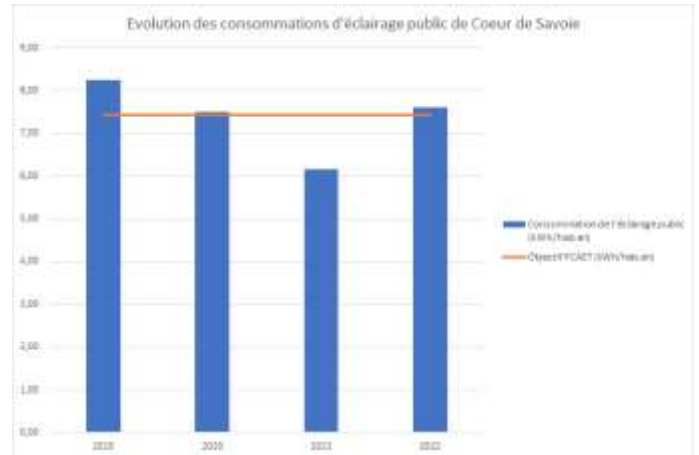


La tendance en GES est également très bonne du fait notamment de la stratégie d'achat d'électricité et de gaz vert de la collectivité engagée depuis 2020.





La consommation de l'éclairage public de la collectivité est également sur la bonne tendance. Le programme engagé sur l'éclairage public alliant sobriété (projet d'extinction d'éclairage public en 2024) et efficacité (plan pluriannuel sur l'éclairage public entre 2022 et 2024) devrait permettre de diviser par quatre la consommation de l'éclairage public.



L'illustration ci-contre, permettant de visualiser l'évolution des appels de puissance avant et après rénovation sur la ZAC du Héron à Valgelon-la-Rochette, témoigne de la possibilité d'une division par quatre des consommations d'éclairage public sur le patrimoine de Cœur de Savoie.

Evolution des consommations avant et après rénovation

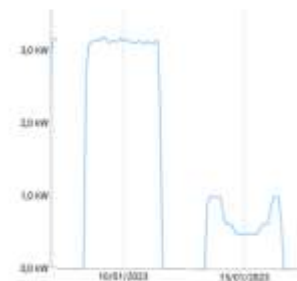
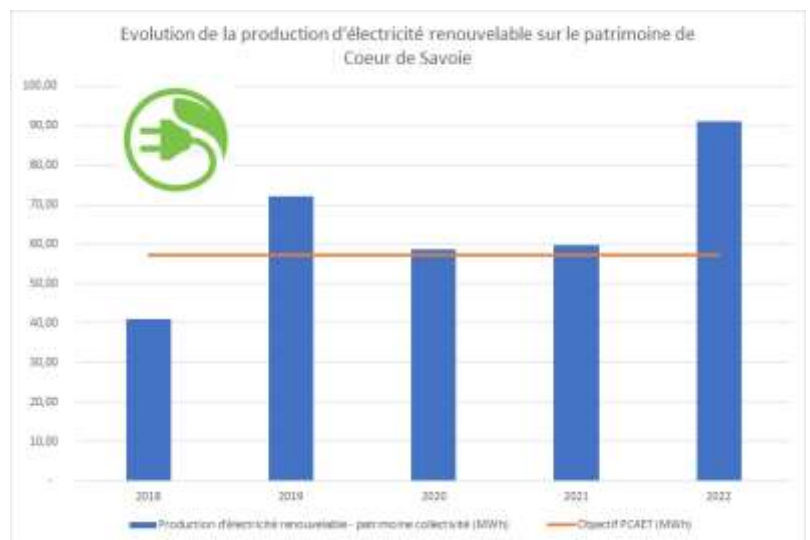


Illustration sur la ZAC du Héron

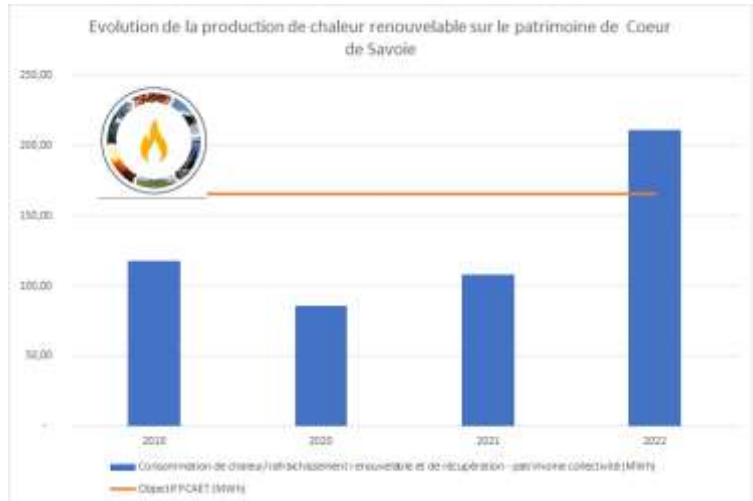


La production d'électricité renouvelable sur le patrimoine de Cœur de Savoie atteint d'ores et déjà les objectifs du PCAET. Les installations déjà existantes renforcées par le déploiement massif d'installations photovoltaïques sur le patrimoine de la collectivité devraient permettre d'atteindre une production de 1 286 MWh en 2024 (contre 91 MWh produits en 2021). La mise en service de centrales de productions de forte puissance (500 kWc sur le parking de covoiturage de la Chavanne en novembre 2022, 100 kWc sur l'atelier du Héron en août 2023, 300 kWc flottants sur le plan d'eau du quai Lavoisier en juin 2024) concourt largement à cet objectif. En 2024, il est prévu que ces centrales produisent 95 % de l'électricité consommée sur l'ensemble du patrimoine de Cœur de Savoie (bâtiment, éclairage public et infrastructures d'assainissement).



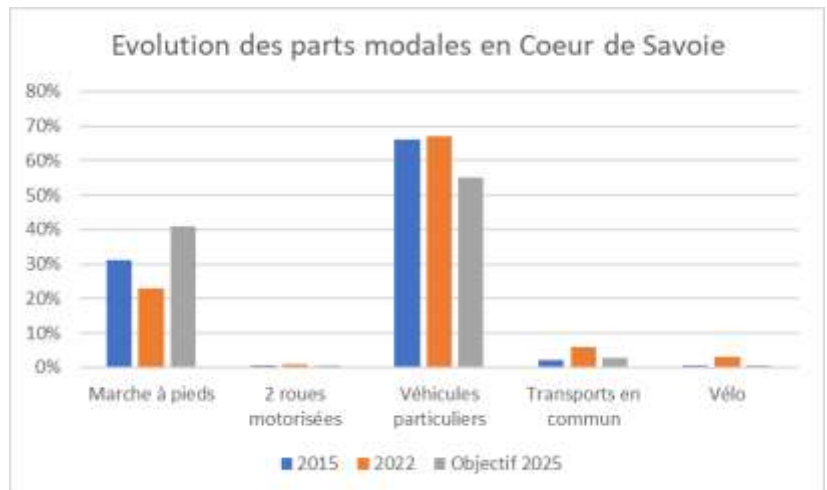


La production de chaleur renouvelable sur le patrimoine de Cœur de Savoie dépassera également les objectifs du PCAET. La forte augmentation en 2023 est liée à la mise en service de 90 m² de capteurs solaires thermiques sur la gendarmerie de Montmélian.



En matière de mobilité, les enquêtes-ménages de mobilité réalisées conjointement avec Grand Chambéry et Grand Lac permettent de suivre l'évolution des parts modales dans le territoire entre 2007 et 2022 (dates des deux dernières enquêtes).

On note les évolutions suivantes avec une **forte augmentation des transports en commun et du vélo**, mais aussi une **stagnation voire une légère augmentation de la voiture particulière**. A noter dans ce domaine que l'enquête 2022 permet de séparer l'usage d'une voiture partagée (14% de déplacements) d'une voiture (53% des déplacements).



En matière de rénovation énergétique de l'habitat, la plateforme territoriale de la rénovation énergétique de l'habitat poursuit sa montée en charge initiée depuis 2017.

Le rythme des rénovations subventionnées est d'environ 127 logements par an depuis

l'approbation du PCAET. L'objectif de 100 maisons rénovées globalement par an, fixé au PCAET reste non atteint, même s'il faut noter en parallèle l'augmentation du nombre de rénovations globales et une opération très importante de rénovation performante de 100 logements sociaux réalisée en 2022 par l'OPAC 73 sur son patrimoine (non comptabilisée dans le graphe).



En matière de gestion des déchets, la Communauté de communes suit la production de déchets des ménages à la fois des communes dont elle assure la collecte en direct et des communes pour lesquelles la collecte est réalisée par le SIBRECSA. Depuis 2010, ce suivi fait état d'une évolution dans la bonne tendance et à un niveau équivalent à l'objectif fixé au niveau national, soit -1%/an. Ce rythme ne permettra pas toutefois d'atteindre à la fin du Plan Climat une production de déchets au niveau des meilleurs territoires français, la production locale se situant entre 9% et 15% au-dessus de cette valeur.

En synthèse, on constate pour la période 2015-2021 **une évolution de presque tous les indicateurs dans la bonne tendance** (baisse des consommations énergétiques, des émissions, des polluants atmosphériques, augmentation de la production des énergies renouvelables et de récupération, mais aussi évolution des parts modales, augmentation des rénovations énergétiques des logements, etc.). Ces résultats sont observés alors que, en parallèle et sur cette période, la population de Cœur de Savoie a augmenté de 0,7 % suivant les données de l'Insee.

Néanmoins, **l'intensité de ces évolutions doit être renforcée pour atteindre les objectifs de court terme à horizon 2025 fixés dans le Plan Climat**. Cela concerne en particulier la baisse des consommations énergétiques et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans l'ensemble du territoire, l'intercommunalité jouant bien son rôle de collectivité exemplaire et pilote en la matière.

3. État d'avancement du programme d'actions

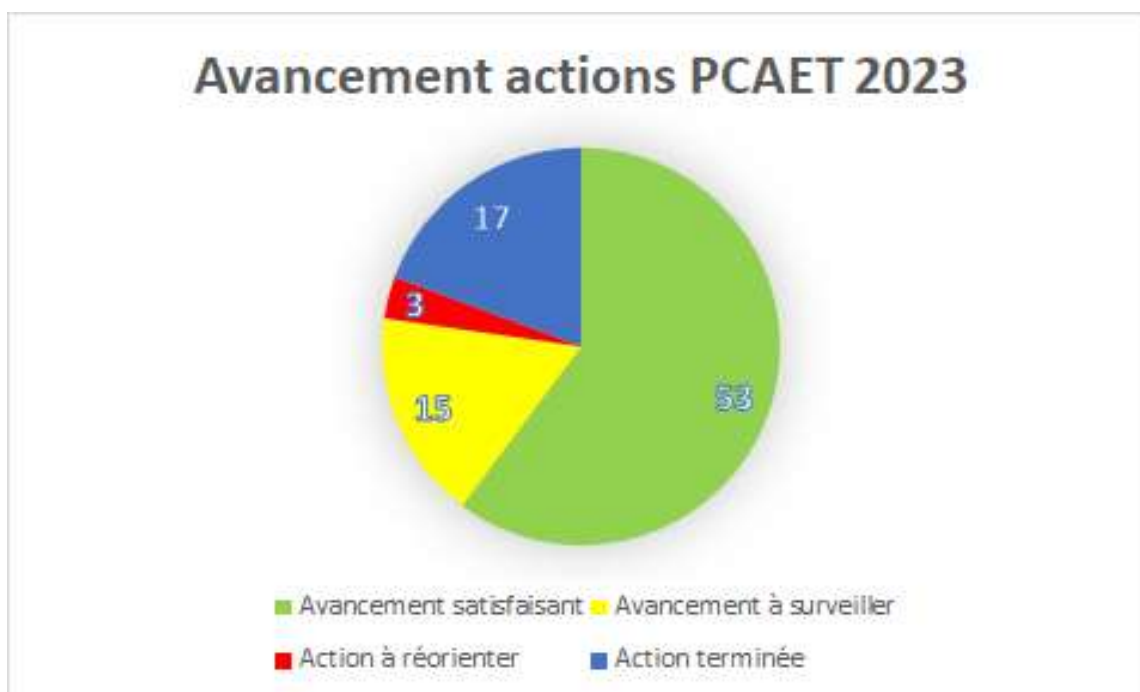
Le PCAET approuvé en décembre 2020 est constitué de 5 axes, 27 objectifs stratégiques et 88 actions.

Au-delà des bilans annuels d'avancement des actions effectués en préparation de la visite annuelle prévue par le label "Territoire Engagé pour la Transition Écologique", la collectivité a souhaité profiter de l'état des lieux prévu pour ce nouveau cycle de labellisation

3.1. Bilan quantitatif

Durant les 3 années de mise en œuvre de programme d'action du PCAET et parmi les 88 actions prévues, on note que la très grande majorité des actions présentent un avancement jugé comme satisfaisant. 17 actions sont d'ores et déjà terminées avec, dans la plupart des cas, un planning de réalisation de l'action conforme ou en avance par rapport aux échéances prévues à l'approbation du PCAET. On peut également souligner la réalisation du Plan de Mobilité Simplifié, non inscrit au PCAET mais s'inscrivant bel et bien dans l'objectif de transition énergétique porté par le territoire.

On note également quelques actions méritant une attention particulière : 15 actions demandent une surveillance renforcée pour atteindre les objectifs initialement fixés. Ces actions sont très majoritairement relatives aux questions d'adaptation au changement climatique, de préservation de la ressource en eau. 3 actions nécessitent d'être réorientées. Elles concernent les questions de gestion des ressources en eau de la nappe, de récupération des eaux pluviales et l'impact des déplacements sur la qualité de l'air. L'ensemble de ces points sont détaillés dans le paragraphe "Bilan des leviers et freins à l'action locale".



Ce niveau d'avancement du Plan Climat est variable selon les axes du programme d'actions :

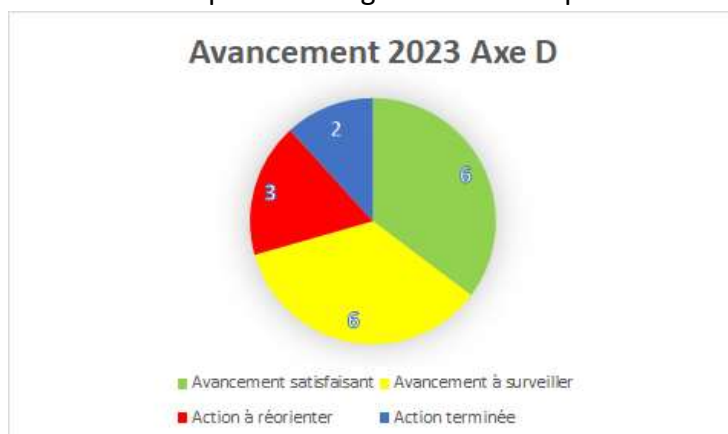
Axe A. Une collectivité exemplaire qui mobilise les acteurs de son territoire

Axe B. Un territoire sobre en énergie



Axe C. Un territoire qui valorise ses ressources énergétiques locales

Axe D. Un territoire qui préserve son cadre de vie et qui s'adapte au changement climatique



Axe E. Un territoire qui soutient une économie locale et responsable



3.2. Bilan qualitatif

Au-delà du bilan quantitatif, on notera que la première phase de mise en œuvre du PCAET a permis

- L'élaboration de nouveaux documents de planification (voir paragraphe 6.2) ;
- La réalisation de projets concrets ;
- Le développement de la sensibilisation et la communication en matière de transition écologique.

Aperçu de quelques projets réalisés

Sans viser à l'exhaustivité, les paragraphes suivants présentent **quelques réalisations marquantes** de la première phase de mise en œuvre du PCAET, et permettent d'illustrer concrètement la **diversité des actions** conduites dans le territoire.

En effet, le bilan à mi-parcours du PCAET montre que la collectivité a engagé **des projets dans tous les domaines de la transition écologique**. Cette action tous azimuts renforce la **cohérence d'ensemble de l'action communautaire** pour relever les ambitions qu'elle s'est fixée dans son PCAET.



À l'hiver 2022-2023, la Communauté de communes a déployé un **Plan de Sobriété énergétique**, visant plus particulièrement les bâtiments les plus consommateurs de la collectivité.

S'appuyant sur un pilotage resserré des consignes de températures des bâtiments et de leur régulation, une très forte sensibilisation et implication des usagers, ainsi qu'un retour à leur attention avec les résultats, il a permis d'économiser 38% des consommations énergétiques corrigées du climat

L'extension du parc d'activités Alp 'Arc a été conçue en suivant les préconisations d'une étude d'Analyse Environnementale de l'Urbanisme. Elle prévoit notamment la mise en place par la Communauté de communes d'**une boucle géothermale, source de chaleur renouvelable (estimation 3 GWh/an) et de froid renouvelable (estimation 1,2 GWh/an)**. Le réseau a été livré en 2023 avec **obligation de raccordement des entreprises** (à venir), ainsi que de nombreuses prescriptions environnementales. Un observatoire environnemental de suivi de l'impact du projet est en place depuis 2022 et accompagnera la mise en œuvre opérationnelle du projet.





[Sun4All](#) est un **projet innovant** du programme “Horizon 2020” de l’Union Européenne. Son objectif est de **faire bénéficier de l’énergie solaire photovoltaïque aux ménages en précarité énergétique**, qui n’ont habituellement pas les capacités d’investir dans de telles sources d’énergie. Cœur de Savoie, accompagnée par l’Institut National de l’Energie Solaire (INES-PFE),

expérimente ce programme aux côtés des villes européennes de Rome, Barcelone et Almada. Entre 2023 et 2024, 50 ménages par an sont invités à rejoindre le projet.

Initialement créé en faveur de la rénovation énergétique de l’habitat, Cœur de Savoie a élargi en début de PCAET le dispositif « J’éco Réno », en mettant en œuvre une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat validée en 2023 et mobilisant des subventions communales et intercommunales. L’objectif : accompagner ses habitants à rénover leur logement pour gagner en confort, faire des économies d’énergies et permettre le maintien à domicile.



Sur le terrain, le nombre de rénovations subventionnées est en augmentation et atteint sur la période 2021-2023 le nombre de 127 logements privés rénovés en moyenne par an. En parallèle, le nombre de rénovations globales décolle et passe de 9 logements en 2021, à 17 logements en 2022, malgré les difficultés d’accès au crédit en 2023. A noter également l’opération d’ampleur menée par l’OPAC 73 en 2022 avec la rénovation performante de 100 logements sociaux à Montmélian, une action reconnue au niveau national par le label Massi Réno.



Cœur de Savoie est un territoire multipolaire avec des secteurs résidentiels, des zones d'activités importantes, des agglomérations périphériques attractives... Compte-tenu de la grande diversité des trajets domicile-travail et de l'importance des flux, le covoiturage apparaît comme une solution pertinente, en complément du développement de l'usage des transports en commun ou des modes actifs (pour

les déplacements de proximité).

De ce fait, la Communauté de communes soutient le développement du covoiturage, via :

- l'aménagement de **6 aires de covoiturage**, dont celle de La Chavanne en photo qui accueille en outre une ombrière photovoltaïque de 500 kWc depuis novembre 2022,
- le déploiement en novembre 2021 d'un **premier dispositif de covoiturage dynamique** reliant le Parc d'Activités Économiques du Héron à Valgelon-La-Rochette à la gare de Pontcharra (département de l'Isère), appelé « **onCovoit'** »,
- le **dispositif commun avec Grand Chambéry et Grand Lac de gratification du covoiturage mis en place fin 2022 pour les** conducteurs et passagers ayant covoituré et justifiant leur trajet en utilisant le registre de preuve de covoiturage (RPC), nouvelle plateforme mise en place par l'État.

En parallèle des actions en faveur du covoiturage, Cœur de Savoie encourage le développement de la pratique du vélo en planifiant, créant et améliorant les infrastructures cyclables, mais aussi **en développant les "services vélo" pour les cyclistes**. Avec sa Vélostation installée à Montmélian et ses actions délocalisées dans tout le territoire, elle propose notamment un **service de location de vélos et de vélos à assistance électrique (VAE)**.

La flotte de VAE mis à disposition a triplé depuis 2018 en passant de 20 VAE à 55 VAE auxquels s'ajoutent 5 vélos classiques et 1 vélo-cargo. Le nombre d'actes de location est passé de 80 en 2019 à 221 en 2022 ; il devrait dépasser en 2023 le cap des 300 actes de location.

Ce service qui connaît un véritable succès, permet aux habitants de tester le VAE en location, avant d'envisager un achat, ce dernier étant subventionné par la communauté de communes. Il

propose également une location à prix réduit pour les plus modestes et leur offre ainsi une solution de mobilité abordable et non carbonée.

En mars 2022, la Communauté de communes Cœur de Savoie a obtenu du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la reconnaissance de niveau 1 pour son « Programme Alimentaire Territorial en émergence » qui vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation en **soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux et de qualité** en restauration collective. Ce PAT organisé en 3 axes (foncier, transition agroécologique et reterritorialisation de l'alimentation) développe de nombreuses actions. Le PAT soutient en particulier les réflexions pour faire évoluer la cuisine centrale de Montmélian, à la fois sur le plan technique via la construction d'une nouvelle cuisine, et sur le plan de la gouvernance, pour pérenniser cet outil au service d'une alimentation saine et durable accessible à tous.



Sensibilisation et communication

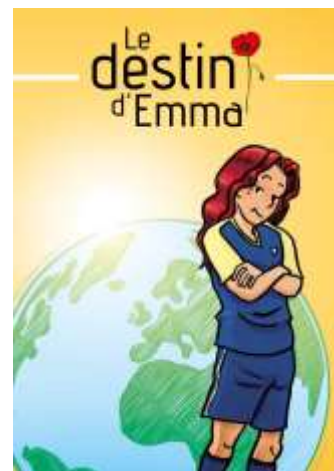
La communication de Cœur de Savoie est largement axée sur la transition écologique. Cette communication s'appuie sur deux supports principaux : site Internet (publication au fil de l'eau) et magazine communautaire (2 fois par an). A cela s'ajoutent des supports satellites : réseaux sociaux, relations presse, flyers, affiches, avec renvoi vers les autres outils (publication au fil de l'eau).



Parmi les actions menées, on peut citer la réalisation d'un guide interactif des éco-gestes individuels intitulé "Réduire ses déchets et son empreinte écologique" se mettant à la place d'un citoyen dans sa maison, et détaillant tout ce qu'il peut y mettre en place.

On peut également mentionner la conception et diffusion d'une BD "Le destin d'Emma" se projetant dans un futur où la transition a été réussie. Cette production originale a été réalisée via le projet Sun4All (<https://www.ines-solaire.org/news/le-destin-demma/>).

La BD permet de découvrir le destin de la jeune Emma, habitante de Cœur de Savoie, dont l'histoire se déroule en 2065... dans une société qui a réussi à s'adapter et à agir face aux défis du changement climatique. En effet, l'histoire a été volontairement imaginée avec une vision positive de l'avenir.



En parallèle de ces actions de communication, la collectivité organise de nombreuses manifestations de sensibilisation à la transition énergétique. A titre d'exemple, le mois du développement durable organisé par Cœur de Savoie du 15 septembre au 14 octobre 2023 a organisé 17 manifestations et événements en Cœur de Savoie.



L'ensemble de ces actions fait de Cœur de Savoie un territoire reconnu pour son engagement en matière de transition écologique. L'invitation de la ministre en charge de la transition énergétique le 27 octobre 2023 en témoigne.



Lors de ce déjeuner, Béatrice Santais a exprimé la volonté de Cœur de Savoie d'amplifier et d'accélérer sa politique de transition énergétique. Elle a exprimé la nécessité de poursuivre le soutien de l'État à l'ingénierie permettant d'innover, de fédérer et de convaincre par la preuve, l'ensemble des acteurs des territoires. La Ministre a souligné les nombreuses actions portées par la collectivité. Elle a rappelé sa volonté d'échanger avec les « démarches territoriales qui fonctionnent » en étant à l'écoute des recommandations et des propositions d'ajustements à apporter aux dispositifs actuels et à venir pour amplifier la nécessaire transition énergétique de notre pays.

Retour des partenaires et habitants - notoriété des actions du Plan Climat

En complément du bilan quantitatif et des projets individuels présentés ci-dessus, les entretiens avec les partenaires du Plan Climat et le sondage en ligne réalisés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat permettent d'apprécier la **notoriété des actions conduites** dans le territoire.

En ce qui concerne les **partenaires du Plan Climat**, 15 entretiens ont été réalisés. Les détails méthodologiques et les personnes interviewées sont présentés en annexe 2.

En synthèse, on notera leur difficulté à avoir une vision d'ensemble du Plan Climat, au-delà des actions particulières dans lesquelles ils sont très directement impliqués. Malgré cette limite, exprimée très clairement lors des entretiens, les actions les mieux identifiées du Plan Climat auprès de cette cible sont dans l'ordre décroissant de notoriété :

- **Les actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments** et en premier lieu des logements avec la plate-forme de rénovation énergétique des logements, l'animation des acteurs du bâtiments dans le territoire, la lutte contre la précarité énergétique et enfin la rénovation des bâtiments publics ;
- **Les actions en faveur de la mobilité durable** avec la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, les actions de covoiturage dont l'étude covoiturage solidaire en cours ;
- **Le développement des énergies renouvelables** : schéma directeur, accompagnement et réalisation de projets opérationnels, y compris sur les bâtiments ;
- Les actions en faveur de la transition agro-alimentaire ;
- Les actions en faveur de la gestion durable de la forêt et de valorisation des bois.

En ce qui concerne les **habitants du territoire**, le sondage en ligne a révélé que les actions du Plan Climat les mieux identifiées (par au moins 20% des répondants) étaient par ordre décroissant :

- **Aide à la rénovation énergétique des logements** ;
- **Développement de l'écomobilité** : pistes cyclables, aide ou location de vélos électriques, covoiturage, transports en commun, développement des bornes de recharge électrique, etc. ;
- **Développement des énergies renouvelables** : photovoltaïque, solaire thermique, bois-énergie, etc. ;
- Réduction des déchets ;
- Développement et soutien à l'économie circulaire dans le territoire (recyclerie, matériauthèque, Enfin réemploi !) ;
- Rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Plan de sobriété énergétique intercommunal ;
- Lutte contre la pollution de l'air : interdiction du brûlage à l'air libre des végétaux, accompagnement à la modernisation des appareils de chauffage au bois, limitation de la circulation des véhicules les plus polluants dans les zones denses (ZFE chambérienne) ;
- Sensibilisation des habitants, entreprises et associations du territoire aux enjeux du changement climatique ;
- Développement des circuits alimentaires de proximité et soutien aux filières agricoles locales.

Ces retours sur le Plan Climat témoignent de la **notoriété des actions incontournables de tout PCAET : rénovation énergétique des bâtiments, mobilité, développement des énergies renouvelables**. Celles-ci sont relativement bien identifiées. Au-delà de la notoriété des actions, ces résultats montrent une certaine maturité du territoire sur la question de la transition énergétique, celui-ci ayant mis en place les outils indispensables à cette transition, et ces outils étant bien identifiés par les partenaires et habitants, au vu des réponses récoltées.

Au-delà de ces “fondamentaux”, les autres actions sont relativement moins bien identifiées. On note toutefois la bonne place de la thématique de la transition agro-alimentaire, qui fait l’objet d’une importante action collective au travers du Projet Alimentaire Territorial, et d’une communication/sensibilisation accrue ces dernières années.

3.3. *Synthèse de l’avancement du PCAET*

L’état d’avancement du Plan Climat à mi-parcours met finalement en évidence ;

- Un **très bon niveau d’engagement du programme d’actions**, avec 17/88 actions terminées, seulement 3/88 actions à réorienter car non engagées, toutes les autres actions étant engagées avec 53/88 actions à l’avancement satisfaisant ;
- Un **excellent niveau de réalisation de tous les documents de planification complémentaires inscrits au Plan Climat** : Schéma Directeur des EnR&R, Schéma Directeur Cyclable et même Plan de Mobilité Simplifié non inscrit au PCAET, Projet Alimentaire Territorial ;
- **Des actions originales et innovantes** : projet Sun4All, ombrière PV et autoconsommation collective, boucle géothermale sur la zone d’activité d’Alp ‘Arc
- **Un effort très important en matière d’exemplarité de la collectivité**, en particulier dans la gestion de ses bâtiments avec de nombreuses rénovations exemplaires, un plan de sobriété, un pilotage resserré des consommations, etc.
- **Un relatif moins bon engagement de l’axe relatif à la préservation du cadre de vie et à l’adaptation au changement climatique**, qui a pu être retravaillé dans le cadre du bilan à mi-parcours.

4. Bilan du rôle de coordinateur

4.1. Moyens humains dévolus au PCAET

La transition énergétique est un sujet transversal au sein de Cœur de Savoie. Cette transversalité est renforcée par la labellisation “ Territoire Engagé pour la Transition Écologique ”. Ainsi les actions du PCAET sont réparties au sein des différents services : 17 agents de Cœur de Savoie et l’ensemble des 11 élus de l’exécutif de Cœur de Savoie portent une ou plusieurs actions du PCAET.

Au-delà de cette mobilisation interne, la collectivité mobilise des moyens externes : ASDER, SDES, ATMO (depuis 2023), Métropole Savoie, Services de l’État, Département, PNR, associations, bureaux d’études privés, prestataires, etc.

Sur la seule thématique climat-air-énergie, les moyens supplémentaires mobilisés peuvent être estimés à :

- SDES : 1 ETP, dont 0,5 ETP pour le Contrat Chaleur Renouvelable (depuis 2023) et 0,5 ETP pour le Conseil en Energie Partagé (depuis 2016)
- ASDER : 0,5 ETP sur des prestations d’AMO et de conseil auprès des communes de Cœur de Savoie : visites de bâtiments et préconisations, appui aux opérations de rénovation, analyses d’opportunités d’énergies renouvelables....
- ATMO : temps non chiffré qui permet d’assurer une mission de suivi annuel de la qualité de l’air et d’AMO technique sur la thématique. Cette expertise a été mobilisée pour le présent bilan à mi-parcours et a donné notamment lieu à une séance de travail dédiée avec les élus de la Commission Transition Énergétique de la collectivité. ATMO a également participé aux travaux du COTEC pour l’évolution du programme d’actions du Plan Climat.

L’ensemble de ces moyens est coordonné par le service chargé de la transition énergétique de la Communauté de communes, piloté par le chef de projet climat-air-énergie, pilote du Plan Climat et de la démarche Territoire Engagé pour la Transition Énergétique. Ce dernier s’appuie également sur des moyens en interne mobilisés en fonction des projets de la collectivité

- En 2020, un stagiaire (4 mois) sur la connaissance du patrimoine
- En 2021, un stagiaire (4 mois) sur le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique
- En 2022, deux stagiaires (2 * 4 mois) sur le projet Sun4All et en appui aux communes pour le projet SEQUOIA
- En 2023, un stagiaire (4 mois) sur le Plan de Sobriété Énergétique
- En 2024, un stagiaire (4 mois) sur le Plan électrique et l’autoconsommation collective.

De manière globale, on constate des moyens humains dédiés aux thématiques climat-air-énergie entre 2 et 4 ETP depuis la mise en œuvre du Plan Climat, en augmentation sur la période, notamment pour renforcer l’accompagnement de la réalisation opérationnelle des projets EnR.

En parallèle de ces moyens dédiés, la politique climat-air-énergie est également prise en charge dans les politiques sectorielles d’intervention de la collectivité, et en particulier dans les domaines suivants qui font l’objet de moyens dédiés en interne et au sein des structures partenaires :

- Mobilité,
- Habitat et rénovation énergétique des logements,
- Développement économique (zones d'activités, projets EnR, économie circulaire),
- Agriculture et alimentation (Projet Alimentaire Territorial),
- Gestion des déchets,
- Assainissement (qui représente un fort enjeu en termes de consommations énergétiques),
- Forêt,
- Tourisme,
- Biodiversité.

Enfin, la thématique de l'urbanisme est portée par Métropole Savoie en liaison avec les communes qui ont gardé cette compétence et en cohérence avec le Plan Climat. La gestion de l'eau potable est une compétence communale (sauf pour 2 communes prises en charge par la Communauté de communes). La gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sont des compétences transférées au Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC).

De manière globale, on note que toutes les politiques publiques ayant un impact et/ou étant fortement impactées par la politique climat-air-énergie font l'objet d'une prise en compte dans la stratégie du Plan Climat et de moyens humains et d'intervention de la Communauté de communes. Trois politiques sectorielles (urbanisme, eau potable, gestion des milieux aquatiques) ont été relativement moins investies par la Communauté de communes.

4.2. *Fonctionnement du pilotage du PCAET*

Depuis l'approbation du PCAET fin 2020, la Communauté de communes Cœur de Savoie assure son pilotage au travers **d'instances de gouvernance qui pilotent l'ensemble des politiques climat-air-énergie** : démarche "Territoire à énergie Positive", démarche Cit'ergie devenue "Territoire Engagé pour la Transition Écologique" qui sont intégrées dans le Plan Climat Air Energie Territorial.

Plus spécifiquement, la collectivité s'appuie sur :

- Un **Comité Technique élargi** qui réunit les services de la collectivité et ses partenaires institutionnels (Ademe, DDT, Enedis, GrDF, PNR, etc.) ;
- Un **Comité de Pilotage** qui réunit les services de la collectivité, les élus et des partenaires institutionnels ;
- Les **instances de la collectivité** : commission "Transition énergétique", bureau, comité des maires et conseil communautaire.

Chaque année :

- Le comité technique et le comité de pilotage sont réunis pour participer à une réunion d'avancement annuelle, en lien avec la démarche "Territoire Engagé pour la Transition Écologique" et qui apporte donc un regard extérieur sur la mise en œuvre effective du plan ;

- Toutes ces instances sont mobilisées en lien avec les différents projets d'actualité. Elles peuvent dans ce cadre être ouvertes à d'autres participants : associations partenaires, porteurs de projets, entreprises, etc. ;
- De la concertation avec les habitants et entreprises du territoire est menée en complément de ce travail partenarial : réunions publiques, sondages, co-construction de projets, etc. selon un format adapté à chaque projet.

4.3. Appropriation, adhésion et satisfaction vis-à-vis de la gouvernance du PCAET

La réalisation du bilan à mi-parcours a conduit à réaliser des entretiens avec une partie des partenaires associés au comité technique, ainsi qu'avec d'autres structures, associées plutôt sur les projets (voir annexe 2) : Terres Solidaires, Solaret, Fibr'éthik et Bien Vivre en Valgelon.

Tous ces acteurs ont unanimement exprimé leur **satisfaction vis-à-vis du fonctionnement du pilotage du PCAET**, soulignant **l'efficacité** du dispositif (il permet de mener à bien les projets) mais aussi son **efficience** (il mobilise les personnes et structures à bon escient ; les résultats sont obtenus sans sur-solliciter les partenaires).

En termes de piste de progrès, l'élargissement du comité technique à plus de partenaires du territoire a été proposé et retenu comme une option pertinente à tester. C'est ainsi que la CCCS a réuni le 16 octobre 2023 un comité technique élargi aux organisations Terres Solidaires, Solaret, Fibr'éthik et Bien Vivre en Valgelon, afin de travailler ensemble au bilan à mi-parcours du PCAET et d'améliorer son programme d'actions. Cette organisation sera pérennisée pour la seconde moitié du PCAET.

4.4. Synthèse du rôle de coordinateur de la transition énergétique

L'exercice du bilan à mi-parcours du PCAET a montré que la **CCCS jouait pleinement son rôle de coordinateur de la transition énergétique** de son territoire.

Il a également montré qu'à ce stade de mise en œuvre du PCAET, la CCCS portait en propre un nombre important des actions opérationnelles du territoire et qu'un des enjeux de la seconde moitié du PCAET semblait donc être de travailler davantage sur la mobilisation des acteurs du territoire, pour que chacun à son niveau puisse amplifier l'action initiée par la collectivité, en s'appuyant notamment sur les structures déjà engagées.

En lien avec ce portage important du Plan Climat par la CCCS et ses services, on note également une forte mobilisation du service en charge de la Transition Énergétique, ainsi que de l'ensemble des services pour porter la politique climat-air-énergie dans tous les domaines d'intervention de la collectivité. Une attention mérite d'être portée au maintien de l'ensemble de ces moyens humains, ainsi qu'au développement des moyens pour la coordination et le pilotage d'ensemble de ces actions menées en interne par les services ou en externe par ses partenaires.

5. Bilan des leviers et freins à l'action locale

Les entretiens réalisés avec les partenaires, ainsi que l'état d'avancement des actions, ont permis de mettre en évidence un certain nombre de leviers expliquant le bon niveau de réalisation du Plan Climat, et à l'inverse de freins à la mise en œuvre d'autres actions.

5.1. *Identification des principaux leviers et freins à l'action locale par les partenaires*

Les entretiens réalisés avec les services et partenaires impliqués directement dans la mise en œuvre des actions ont permis d'identifier les leviers et freins suivants, cette analyse faisant largement consensus.

Les leviers à l'action du Plan Climat

L'état d'avancement rend compte d'un bon avancement du Plan Climat de Cœur de Savoie et il semblait important dans ce contexte, de pouvoir partager les appréciations des différents partenaires, en ce qui concerne les atouts du territoire et les leviers qu'il a su activer, pour mettre en œuvre sa politique climat-air-énergie.

Dans le domaine, les avis convergent pour souligner :

- Le portage politique des actions climat-air-énergie clairement assumé au plus haut niveau dans la collectivité, ainsi qu'un engagement politique constant et ancien,
- Aux côtés des élus, un fort engagement technique et personnel des services et agents,
- Dans le territoire, la présence de relais de la politique climat-air-énergie compétents (par exemple au niveau des artisans et entreprises du bâtiment pour la rénovation énergétique), et fortement engagés (associations, structures d'insertion, mais aussi certaines entreprises),
- La capacité du territoire à créer des partenariats adaptés à chacun de ces projets (y compris pour porter des actions au-delà de son seul périmètre territorial),
- Le climat de confiance entre les différents acteurs du territoire, qui favorise un travail constructif et un passage à l'action rapide.

À noter que certains acteurs ont souligné des leviers qui étaient de leur point de vue insuffisamment mobilisés :

- Les leviers financiers : certains financeurs ont noté que quelques aides à destination des collectivités et en particulier des communes pourraient plus fortement être sollicitées (DETR/DSIL, Fonds Vert ingénierie, Aides ADEME...). L'articulation entre l'ingénierie en capacité de définir les projets, d'aller chercher les financements et les financeurs pourrait donc être développée.
- Les "relais" de la politique climat-air-énergie, bien qu'identifiés comme des leviers, pourraient selon plusieurs partenaires être plus fortement sollicités pour démultiplier la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs du territoire, et engager de façon plus globale la transition du territoire et des modes de vie.

Les freins à l'action du Plan Climat

En ce qui concerne les freins à l'action, les partenaires ont relevé :

- Sur le plan technique :
 - La complexité de la mise au point de certains projets et les lourdeurs administratives associées,
 - La difficulté pour les communes à transformer en actions opérationnelles et concrètes les travaux menés à l'échelle intercommunale (mise en œuvre du SD EnR&R, équipements PV, réseau de chaleur...)
 - Le jargon des dispositifs de planification et d'accompagnement des particuliers et entreprises,
 - Certains enjeux qui dépassent le seul territoire de Cœur de Savoie (impact de l'autoroute par exemple) et une situation particulièrement difficile à faire évoluer en ce qui concerne la mobilité,
- Sur le plan de la gouvernance :
 - L'organisation territoriale complexe et multi-acteurs sur certaines thématiques (eau potable, gestion des déchets, urbanisme) qui ne facilite pas la cohérence d'ensemble,
 - La diffusion des informations, de la sensibilisation pour l'ensemble du territoire : Cœur de Savoie rassemble à la fois des communes plus urbaines situées dans l'axe métropolitain qui relie Aix-les-Bains, Chambéry, traverse la Communauté de communes en direction de l'Isère et Grenoble et d'autres beaucoup plus rurales. Certains outils d'accompagnement (par exemple les permanences pour le conseil à la rénovation énergétique des bâtiments ou les salons) sont plutôt conçus pour être mis en place dans les secteurs plus urbains ; d'autres modalités d'accompagnement restent à imaginer pour les secteurs plus ruraux (caravane, conseils entre voisins, relais par une association locale, etc.) ;
- Sur le plan financier : la précarité et des moyens financiers de plus en plus contraints pour une importante partie de la population ;
- Sur le plan humain : des moyens humains limités à la CCCS, auprès des partenaires et dans les communes ;
- Sur le plan culturel :
 - La moindre perception de l'enjeu adaptation au changement climatique,
 - La réticence au changement et à la transition en général,
 - L'absence de remise en cause du modèle économique dominant,

Certains freins sont identifiés de longue date par la collectivité, qui a engagé des actions pour les lever. C'est par exemple le cas de la difficulté pour les communes à transformer en action opérationnelles et concrètes les ambitions du SD EnR&R. La coordination du programme SEQUOIA permettant d'apporter des moyens en ingénierie pour la rénovation des bâtiments publics, la création de la SEM Savoie EnR, l'appui technique mutualisé auprès des communes réalisé par l'ASDER avec le soutien de Cœur de Savoie sont autant de réponses mises en place pour dépasser cette difficulté.

D'autres n'ont pas encore à ce stade de solution toute trouvée, mais le bilan à mi-parcours permet de souligner leur présence :

- Le besoin d'avoir une organisation territoriale efficiente en matière de gestion des déchets, de l'eau potable, et d'urbanisme ;
- La prise en compte des enjeux de transit et de mobilité dans le PCAET.

Enfin, le bilan à mi-parcours permet de renforcer l'action sur certaines thématiques en écho avec ces freins :

- Adaptation au changement climatique ;
- Développement d'une culture de la transition.

5.2. Zoom sur les freins identifiés pour les actions moins avancées du Plan Climat

Le bilan quantitatif rend compte d'un niveau élevé d'engagement au vu du nombre important d'actions "terminées" ou engagées à l'avancement jugé "satisfaisant". L'évaluation détaillée de ces actions en termes d'efficacité et d'impact sera réalisée en fin de Plan Climat, notamment afin de pouvoir mobiliser des données relatives à l'impact réel de ces actions.

Pour le bilan à mi-parcours, il a été décidé d'approfondir la situation des actions pour lesquelles l'avancement a été jugé "à surveiller" ou "à réorienter", soit 18 actions, dans l'objectif de rechercher les freins à leur mise en œuvre, pour renforcer l'analyse issue des retours des partenaires.

Parmi ces actions, plusieurs ensembles ont pu être identifiés :

Ensemble	Actions concernées	Point d'attention	Freins à lever pour la relance de l'action
Urbanisme	<p>A3a : Accompagner les communes dans la rédaction de leur Plan Local d'Urbanisme sur les thématiques de la Transition Énergétique en vue d'y intégrer les principes de la transition énergétique écologiques et solidaire</p> <p>A3b : Tracer des principes communs en matière d'urbanisme</p>	<p>Retard pris dans la compatibilité des PLUs avec le SCOT et pas de levier de la Communauté de communes pour inciter à cette mise en compatibilité</p> <p>Une action fléchée "planification" sans levier d'action de la Communauté de communes</p> <p>Un besoin de prendre en compte cet enjeu également en phase de programmation des aménagements</p> <p>Des marges de progrès pour aller plus loin dans la prise en compte de l'adaptation et le développement de formes urbaines plus résilientes</p>	<p>Lien avec le SCOT</p> <p>Accompagnement renforcé sur les zones d'accélération EnR par la Communauté de communes</p> <p>Valorisation et retour d'expérience des communes ayant mis en compatibilité leur document d'urbanisme</p> <p>Renforcer le rôle de Personne Publique Associée de l'intercommunalité</p> <p>Intégrer une approche environnementale dans la mise au point des projets d'urbanisme du territoire</p> <p>Valoriser les bonnes pratiques des communes et de l'intercommunalité</p>
Rénovation énergétique	B2b : Institutionnaliser des rencontres biannuelles avec les bailleurs sociaux	1 rencontre en juin 2023 mais pas d'échanges institutionnalisés à ce stade.	<p>Un enjeu à préciser</p> <p>Une organisation à définir plus précisément</p> <p>Renforcer les liens avec les bailleurs sociaux</p>

	<p>B3a : Prévenir et lutter contre la précarité énergétique en poursuivant le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie</p> <p>B3d : Mettre en place un système d'évaluation de la performance énergétique après réalisation des travaux en partenariat avec la Région</p> <p>B3e : Accompagner les copropriétés dans la rénovation énergétique</p> <p>B5a : Développer des actions pour accompagner le petit tertiaire à la rénovation</p>	<p>Aide aux petits travaux liés à la maîtrise de l'énergie (SLIME) questionnée</p> <p>Sondage ponctuel réalisé auprès de bénéficiaires en 2023.</p> <p>Objectif non atteint : 2 copropriétés accompagnées au bilan intermédiaire d'août 2023 alors que l'objectif est de 6 copropriétés en moyenne par an</p> <p>Peu d'activité sur la rénovation du petit tertiaire</p>	<p>Pérennisation via l'OPAH + expérimentation Sun4All à évaluer</p> <p>Mettre en place un système d'évaluation complet - action à relancer</p> <p>Organiser la montée en puissance de l'accompagnement des copropriétés prévu à l'OPAH Renforcer la communication ciblée vers les copros et le suivi rapproché Valoriser les réussites</p> <p>S'appuyer sur le programme Petites Ville de Demain et/ou renforcer le partenariat avec l'ASDER.</p>
Exemplarité de la CCCS	B6a : Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité : 'Poursuivre l'utilisation des vélos électriques dans le cadre des déplacements professionnels, réalisation d'un Plan de Déplacement Administration	Des actions " ponctuelles " portées par le service mobilité : challenge mobilité, installations d'arceaux, etc. mais pas d'action au niveau d'un Plan de Déplacement Administration	Statuer sur l'intérêt politique et définir les moyens techniques Confier le pilotage de l'action à la direction et aux RH, le service mobilité pouvant intervenir en appui
Méthanisation	C4a : Favoriser l'émergence de projets de méthanisation	Un projet de méthanisation au contentieux.	Diffuser la charte de méthanisation et accompagner les agriculteurs en lien avec la chambre d'agriculture

Adaptation au changement climatique	D1a : Restaurer les cours d'eau	Des actions qui se poursuivent dans le cadre du Contrat Vert et Bleu mais pas de visibilité à l'issue du contrat. Pas de stratégie et de programme de travail à l'échelle du bassin versant de l'Isère et une focalisation du travail sur la prévention des inondations	Une gouvernance à réinterroger Un diagnostic sur l'état des milieux aquatiques et leur sensibilité au changement climatique à poser et partager
	D1b : Anticiper la baisse de la disponibilité de la ressource en eau et mettre en place une gestion raisonnée de la nappe alluviale	Aucune avancée dans ce domaine du fait de l'absence de légitimité de Cœur de Savoie à agir dans ce domaine.	Avant d'aller vers la gestion de la nappe alluviale, un état des ressources à établir et partager, une gouvernance à mettre en place autour du SISARC qui possède la compétence GEMAPI, une stratégie à définir Un positionnement sur la prise de compétence eau potable à arrêter
	D1c : Réaliser une étude d'opportunité à l'installation de systèmes de rétention et récupération des eaux pluviales	Aucune avancée dans ce domaine du fait de l'absence de légitimité de Cœur de Savoie à agir dans ce domaine.	Action à relancer ou à ajuster dans un cadre plus global d'adaptation au changement climatique
	D2e : Replanter les haies	Une vision d'ensemble du territoire à préciser Portage à l'issue du Contrat Vert et Bleu questionné	Une vision au-delà du Contrat Vert et Bleu à définir, en lien avec le positionnement sur les milieux aquatiques et la biodiversité
	D4a : Développer une végétalisation source de confort d'été	Formations auprès des élus réalisées mais pas d'avancement sur les zones d'activités économiques	À revoir et travailler avec des communes pilotes À intégrer à l'action relative aux opérations d'aménagement (A3b) pour rendre l'action

			opérationnelle
Biodiversité	<p>D3b : Préserver, valoriser et restaurer les zones humides</p> <p>D3c : Diminuer l'utilisation des pesticides</p> <p>D3g : Améliorer des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire</p>	<p>Portage à l'issue du Contrat Vert et Bleu questionné</p> <p>Faible avancement malgré une forte dynamique BIO sur la viticulture</p> <p>Une attention à porter à la fin du contrat et aux suites envisageables</p>	<p>Une stratégie à définir en lien avec la gestion des milieux aquatiques, des moyens à allouer, etc. en l'absence à ce jour de tout outil ou instance de gouvernance (pas de Commission Locale de l'Eau, pas de Contrat Territorial, etc.)</p> <p>À réorienter sur une action sur les couverts végétaux en interculture.</p> <p>Bilan à faire pour pérenniser la mobilisation des privés et habitants Une vision au-delà du Contrat Vert et Bleu à définir</p>
Qualité de l'air	D3e : Réduire l'impact des déplacements sur la qualité de l'air	Action à réorienter compte tenu des enjeux qualité de l'air en Cœur de Savoie qui dépassent largement le champ de l'action actuelle ne vise que le public scolaire	Élargir l'action pour viser tous les trafics routiers Intégrer les actions en cours, notamment pour la ZFE-m

5.3. *Synthèse des leviers et freins à l'action locale*

L'analyse des leviers et freins à l'action dans le territoire met en évidence :

- Des leviers précieux à entretenir voire développer : climat de confiance, territoire de coopération, capacité à créer et développer des partenariats, compétences, moyens humains et financiers ;
- Des freins à lever, en particulier en ce qui concerne :
 - L'organisation collective sur l'eau potable à clarifier pour donner des perspectives sur ce sujet stratégique en matière d'adaptation au changement climatique. Cette clarification mérite d'être apportée au plus tôt et il convient de souligner que la prise de compétence au niveau intercommunal serait de nature à faciliter la prise en main du sujet eau potable, mais aussi gestion de l'eau de manière plus globale ;
 - La réticence au changement et à la transition : pour permettre une plus grande adhésion et faire en sorte que l'action ne soit pas l'apanage des seuls convaincus, il est recommandé de renforcer la sensibilisation, éventuellement en travaillant sur les co-bénéfices, pour susciter l'implication et l'engagement du plus grand nombre ;
 - La capacité à mettre en œuvre le changement : au-delà de l'adhésion aux enjeux de transition, il convient de continuer à accompagner le changement en développant les outils techniques, financiers, administratifs, etc. adaptés à la situation des différents acteurs du territoire.

Au-delà des freins et leviers indiqués ci-dessus, **l'analyse des actions moins avancées du Plan Climat montre que la plupart d'entre elles présentent un défaut de cohérence** : l'action prévue ne relève pas du domaine de compétence de la collectivité ou les moyens alloués à l'action ne sont pas à la hauteur de l'objectif fixé. Souvent, la collectivité n'a pas les moyens d'agir, au sens où elle n'est pas compétente, ou légitime, ou organisée, ou même suffisamment "armée" techniquement pour le faire (il n'y a pas de diagnostic partagé sur le sujet : c'est typiquement le cas de la politique de l'eau).

6. Poursuite de la mise en œuvre du PCAET

6.1. *Aboutissement de certaines démarches de planification structurantes*

La première phase de mise en œuvre du PCAET 2020-2026 a vu **l’aboutissement de démarches de planification structurantes** pour la transition écologique du territoire avec :

- Le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables,
- Le Plan de Mobilité Simplifié et le Schéma Directeur Cyclable,
- L’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat,
- La Stratégie de valorisation écologique des forêts,
- Le Projet Alimentaire Territorial.

Ces travaux viennent enrichir la planification territoriale. L’évaluation à mi-parcours du PCAET est l’occasion de les prendre en compte, dans une logique d’amélioration continue des politiques de la collectivité en faveur de la transition écologique et énergétique mais également dans une logique de simplification du suivi des actions. Les paragraphes suivants précisent en quoi ces documents conduisent à ajuster le programme d’action du PCAET à mi-parcours.

Le schéma Directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (SD EnR&R)

Approuvé par le conseil communautaire en juillet 2023, le SD EnR&R précise les potentiels d’énergies renouvelables et de récupération du territoire et fixe des objectifs de développement détaillés par filière. Ceux-ci restent globalement dans le cap fixé à horizon 2050 par le PCAET et son axe C “Un territoire qui valorise ses ressources énergétiques locales”, mais avec des sous-objectifs revus et mieux adaptés aux réelles opportunités du territoire pour l’horizon 2030 comme en témoigne la diapositive de synthèse suivante.

POTENTIELS AFFINÉS

Filière	Nombre d'installations	Source / Hypothèses	Productible en 2030	Productible en 2050	Potentiel affiné 2030
Solaire photovoltaïque résidentiel	6 700	Installation(s) d'ici 2030	16 GWh	15 GWh	> 45 GWh
	6 000	Installation(s) entre 2030 et 2050			
Solaire photovoltaïque parcs au sol	10	Installation(s) d'ici 2030	22 GWh		22 GWh
	48	Installation(s) entre 2030 et 2050		106 GWh	
Hydroélectrique	9	Installation(s) d'ici 2030	37 GWh	17 GWh	< 10 GWh
	4	Installation(s) entre 2030 et 2050			
Éolien terrestre	0	Installation(s) d'ici 2030	0 GWh		0 GWh
	3	Installation(s) entre 2030 et 2050		20 GWh	
Solaire thermique résidentiel	8 300	Installation(s) d'ici 2030	20 GWh		7,8 GWh
	8 300	Installation(s) entre 2030 et 2050		20 GWh	
Bois énergie (collectif)	57	Installation(s) d'ici 2030	125 GWh		45 GWh
	38	Installation(s) entre 2030 et 2050		84 GWh	
Bois énergie (particuliers)	457	Installation(s) d'ici 2030	5 GWh		45 GWh
	762	Installation(s) entre 2030 et 2050		8 GWh	
Géothermie TBF (collectif)	0	Installation(s) d'ici 2030	0 GWh		5 GWh
Méthanisation injection biométhane	26	Installation(s) entre 2030 et 2050		48 GWh	
	4	Installation(s) d'ici 2030	33 GWh		21 GWh
	3	Installation(s) entre 2030 et 2050		27 GWh	
TOTAL Général			258 GWh	598 GWh	201 GWh

29/11/2022

5

SDEnR Cœur de Savoie



Dans ce contexte, il a été proposé de remplacer les fiches actions de l'axe C "Un territoire qui valorise ses ressources énergétiques locales" par celles issues des travaux du SD EnR&R. Cette opération conduit à remplacer les 14 actions de l'axe C par les 27 actions issues du SD EnR&R.

De manière moins quantitative, on notera que cette étude a permis de mettre en valeur les opportunités importantes du territoire en matière de développement de la géothermie, de réaliser des études d'opportunité pour le développement de réseaux de chaleur bois communaux, d'identifier et cartographier à l'échelle communale les potentiels de développement des différentes filières, pour faciliter leur réalisation. Il s'agit donc d'un préalable précieux au développement attendu des énergies renouvelables et de récupération dans le territoire en lien notamment avec la loi d'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables du 10 mars 2023.

Le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et le Schéma Directeur Cyclable (SDC)

Après avoir pris la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité en juillet 2021, la Communauté de communes a approuvé son premier Schéma Directeur Cyclable fin 2021 et engagé dans la foulée la réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié, dont le projet a été approuvé en septembre 2023. Ce Plan de Mobilité Simplifié intègre le Schéma Directeur Cyclable.

Ce nouveau document de planification structure l'action de la collectivité en matière de sobriété énergétique de la mobilité en soutenant le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Dans ce contexte, il a été proposé de remplacer les fiches relatives à la mobilité de l'axe B "Un territoire sobre en énergie" du PCAET par celles inscrites dans le Plan de Mobilité Simplifié. En parallèle pourront être conservées trois fiches qui ne relevaient pas du Plan de Mobilité Simplifié : mobilité interne et Plan de Déplacement Administration, démobilité par le développement des tiers-lieux et du télétravail et renforcement des services de location VAE.

Au final, les 3 sous-axes "6-Réduire l'impact des activités professionnelles sur les déplacements", "7-Diminuer fortement l'autosolisme" et "8-Accroître les services d'écomobilité offerts aux habitants" pourraient être remplacés par 2 sous-axes et 3 actions :

- 6- Réduire l'impact de la mobilité sur le climat et la qualité de l'air
 - Action 6a. Approuver et mettre en œuvre le Plan de Mobilité Simplifié
 - Action 6b. Renforcer le service public de location de Vélos à Assistance Électrique
- 7- Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la CCCS : Action "Réalisation d'un Plan de Déplacement Administration".

Au-delà de la réorganisation du programme de travail, on soulignera que l'action de la CCCS en matière de mobilité a permis d'organiser la collectivité dans ce domaine de compétences nouveau, de formaliser un programme d'actions, tout en développant en parallèle plusieurs services de mobilité alternatifs, notamment en matière de covoiturage.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Initialement créé en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat, Cœur de Savoie élargit le dispositif « J'éco Rénove » en mettant en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les habitants, à rénover leur logement pour gagner en confort, faire des économies d'énergies et permettre le maintien à domicile.

Concrètement, pour le bénéficiaire, c'est un accompagnement gratuit, des conseils neutres et le versement de subventions pour les propriétaires souhaitant réaliser des travaux de différentes natures : rénovation énergétique, adaptation au vieillissement ou au handicap, mise aux normes de logements très dégradés ou indignes.

L'OPAH est animée par deux associations qui travaillent main dans la main dans l'animation de cette opération pour faciliter le parcours d'accompagnement des ménages.

Le programme d'actions de l'OPAH de Cœur de Savoie porte sur 5 ans de septembre 2022 à septembre 2027. Il s'articule autour des 10 volets fléchés par l'ANAH : urbain, foncier, immobilier, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, copropriétés, énergie et précarité énergétique,

autonomie de la personne dans l'habitat, social, patrimonial et environnemental, économique et développement territorial.

Pour chacun de ces volets, il se décline en objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant de cibler les interventions, de les détailler précisément ; et de prévoir les enveloppes financières correspondantes.

La stratégie retenue pour répondre aux différents enjeux présents globalement sur les 41 communes de la Communauté des Communes Cœur de Savoie, repose sur trois actions complémentaires :

1. Un accompagnement à finalité financière (primes/subventions) pour tous les publics :

- Via des actions à destination d'un public modeste et très modeste financées par l'ANAH de manière traditionnelle (rénovation énergétique...);
- Via des actions complémentaires financées par les collectivités (tout public). A ce jour, une dizaine de communes de Cœur de Savoie ont mis en place des aides aux travaux en complément de celles accordées par la communauté de communes

2. Un accompagnement renforcé en ingénierie :

- Pour des missions d'accompagnement (montage des dossiers), de repérage (habitat indigne), d'observatoire (copropriétés) et d'instruction (permis de louer) en faveur d'un public "fragile";
- Pour des conseils et un accompagnement personnalisé (transformation d'un logement, valorisation foncière, ...) à destination de tous (investisseurs, primo-accédants, auto-rénovateurs...).

3. Des études et actions opérationnelles, notamment sur le repérage et l'accompagnement des petites copropriétés dégradées. Ainsi, au cours de la phase opérationnelle, il sera notamment évalué l'opportunité de mettre en place un dispositif de veille et d'observation des petites copropriétés, et ce, en fonction des tendances réellement observées sur le territoire.

Compte tenu de cette stratégie, qui s'inscrit complètement dans le cadre d'action défini aux axes B2 "Favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat public et privé" et B3 "Inciter et accompagner les habitants à réduire la facture énergétique de leur logement" du Plan Climat, il est proposé de ne pas modifier le Plan. Seule l'action B2a "Lancer une opération liée à l'habitat privé de type Opération Programmée et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)" pourrait évoluer pour devenir "Mettre en œuvre l'Opération Programmée et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)".

La stratégie de valorisation écologique des forêts



La forêt de Cœur de Savoie occupe 16 700 ha soit 51 % du territoire. Suite à une étude menée en 2019, 3 orientations ont été validées par les élus de Cœur de Savoie pour la politique forêt/filière bois Cœur de Savoie :

- Renforcer les moyens d'intervention sur la ressource,
- Développer des automatismes entre l'offre et la demande,
- Encourager et articuler les diverses fonctions de la forêt.

Les forestiers milieux abritent une grande diversité d'espèces et d'habitats naturels, associées aux différentes typologies de milieux boisés (coteaux secs, boisements alluviaux, boisements humides...).

Par cette action de valorisation écologique des forêts du territoire, la Communauté de communes Cœur de Savoie s'est appuyée sur le Conservatoire des Espaces Naturels pour mettre en place une stratégie de valorisation de ces milieux, permettant de concilier exploitation forestière et préservation écologique du milieu. Une attention toute particulière est portée aux boisements alluviaux, qui sont encore plus vulnérables.

Cette action se poursuit dans le cadre du Contrat Vert et Bleu et via la stratégie foncière en faveur des espaces agricoles, forestiers et naturels que souhaite élaborer la Communauté de communes Cœur de Savoie. Sur le plan opérationnel, cela se traduira par :

- L'amélioration de la connaissance sur les forêts du territoire (connaissance du potentiel écologique pour mise en place de mesures de gestion) ;
- Un accompagnement à la maîtrise foncière de certaines parcelles à fort enjeu environnemental pour permettre une gestion conservatoire ;
- La sensibilisation et l'accompagnement y compris financier des acteurs du monde sylvicole, et le développement d'un réseau de parcelles en gestion favorables à la biodiversité en incitant les propriétaires à une gestion écologique de leurs forêts (plan de gestion, îlots de sénescence, création de mares....).

Au vu de ces éléments, il est proposé de réserver l'axe D4 à l'objectif de "Gérer durablement les forêts du territoire et adapter les pratiques sylvicoles au changement climatique" avec 3 actions :

- D4a "Accompagner les pratiques sylvicoles durables via la promotion et le soutien au dispositif Sylv'acctes" ;
- D4b "Mettre en place et animer un réseau local de propriétaires forestiers pour développer les pratiques sylvicoles vertueuses" ;

- D4c “Préserver les forêts présentant les plus forts enjeux (pression foncière élevée, biodiversité, gros bois, forêt alluviale, etc.) par une politique de classement réglementaire et/ou de l'acquisition foncière”.

Le Projet Alimentaire Territorial

Avec une surface agricole de 11 300 hectares, et des productions diversifiées principalement en viticulture, en élevage et en grandes cultures, Cœur de Savoie est un territoire agricole dynamique. Il dispose de nombreux atouts pour améliorer la résilience de son système alimentaire et répondre aux attentes des consommateurs.

Depuis mars 2022, la dynamique collective de transition agricole et alimentaire engagée par la Communauté de communes est reconnue par le label officiel « Projet Alimentaire Territorial » du Ministère de l'agriculture.

Avec l'ensemble des partenaires (organismes techniques agricoles et filières, agriculteurs, collectivités territoriales, distribution, commercialisation, transformation, acteurs de l'économie sociale et solidaire et société civile), la Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un programme d'actions autour des 4 grands axes suivants :



- La participation citoyenne pour mieux appréhender les enjeux d'une alimentation saine, locale et durable ;
- Des animations pédagogiques proposées aux enfants du territoire pour sensibiliser aux enjeux agricoles et alimentaires ;
- L'accompagnement à l'installation des agriculteurs en Cœur de Savoie pour préserver la vocation agricole des terrains et favoriser les nouvelles installations en faveur de la résilience alimentaire du territoire ;
- La construction d'un projet de restauration collective durable, en s'appuyant sur une cuisine centrale à Montmélian et une cuisine centrale mutualisée sur le territoire de Porte de Maurienne.

Ce plan d'actions a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire le 11 mai 2023. Il sera évolutif suivant l'avancée des projets, les nouveaux enjeux identifiés et les propositions des partenaires pour s'inscrire dans cette dynamique.

En ce qui concerne le Plan Climat, il est proposé de ne pas le faire évoluer, celui-ci prévoyant déjà de “Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial” dans son action E4a. Toutes les actions de l'axe E4 “Développer des circuits alimentaires de proximité” restent également d'actualité.

6.2. *Aboutissement de certaines actions individuelles et suites à donner*

Au-delà des démarches de planification présentées ci-avant, d'autres actions du Plan Climat ont abouti pendant cette première phase de mise en œuvre, et il est possible de distinguer deux grandes catégories parmi celles-ci :

- Des actions qui n'appellent pas de suite spécifique (ex : rédaction du guide "Réduire ses déchets et son empreinte écologique") ou pour lesquelles des prolongations sont déjà inscrites dans d'autres actions du Plan Climat (ex : création de la SEM Savoie qui pourra porter des projets EnR pour les collectivités - la suite de cette action s'inscrit dans la mise en œuvre du SD EnR&R présenté ci-dessus) ;
- Des actions qui ont vocation à se poursuivre et pour lesquelles il apparaît pertinent d'inscrire des suites dans le programme d'action du Plan Climat revu à mi-parcours.

Il est ainsi proposé de faire évoluer les actions suivantes :

- L'action E1b "Se préparer pour la deuxième vague d'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" pour devenir "Accompagner le développement de l'entreprise à but d'emploi en participant à l'émergence de nouvelles activités utiles au territoire" ;
- L'action E1c "Accompagner l'évolution de Terre Solidaire " pour devenir "S'engager activement dans le volet justice sociale alimentaire du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en intégrant le réseau de Terre solidaire et en contribuant au développement de leur espace collaboratif alimentaire, "La Popotte" ;
- L'action E5a "Réaliser une étude pour une stratégie touristique durable et mettre en œuvre les premières actions issues de l'étude" pour devenir "Mettre en œuvre les actions issues de l'étude stratégique touristique durable".

6.3. *Attentes des acteurs et habitants du territoire*

Attentes de la Communauté de communes et de ses partenaires

Les attentes de la Communauté de communes et de ses partenaires ont été recueillies via les entretiens réalisés pour les besoins du bilan à mi-parcours du Plan Climat, réalisés à l'été 2023, et lors du comité technique du 17 octobre 2023.

Ces partenaires ont globalement exprimé le souhait de voir l'action du Plan Climat poursuivie et une majorité d'entre eux a appelé à son amplification.

Dans le domaine de la gouvernance, ils ont appelé à ce que les formats de coopération en place se poursuivent. L'ouverture du comité technique aux associations partenaires, proposée par la collectivité pour le bilan à mi-parcours du PCAET, a été reçue positivement.

Sur le plan technique, les attentes sont plus diverses et logiquement plus développées en lien avec les missions de chaque partenaire. De manière plus globale, on note certains points de convergence :

- Des encouragements à poursuivre les actions opérationnelles mises en place et plutôt considérées comme nombreuses ;
- Des interrogations par rapport aux impacts des actions menées, les partenaires considérant qu'il est difficile à ce stade d'apprécier la dynamique du territoire en termes d'évolution des consommations énergétiques, des émissions de GES, de développement des EnR ;
- Le souhait de voir se concrétiser l'ambition définie au SD EnR&R par des réalisations à la hauteur de ces ambitions ;
- La nécessité de renforcer l'action collective en matière d'adaptation au changement climatique et en particulier de gestion de la ressource en eau;
- La nécessité de poursuivre et amplifier la sensibilisation pour susciter et soutenir l'engagement de tous les acteurs du territoire dans la transition.

Attentes des habitants du territoire

Les attentes des habitants du territoire ont été évaluées au travers d'une enquête de perception du Plan Climat, réalisée via un sondage en ligne entre le 6 juin 2023 et le 30 septembre 2023. Les résultats détaillés de cette enquête sont fournis en annexe 3 du présent rapport.

Globalement, les répondants appellent à une poursuite et une amplification du Plan Climat, les résultats actuels restant peu tangibles à ce stade et l'enjeu du changement climatique étant considéré comme majeur.

En termes de contenu du Plan Climat, les attentes exprimées dans le sondage sont les suivantes :

- **Des efforts à maintenir et amplifier sur mobilité, la performance énergétique des bâtiments et le développement des EnR**, triptyque central du Plan Climat initial ;
- **Le sujet de la gestion de la ressource en eau à développer**, puis dans une moindre mesure l'adaptation au changement climatique ;
- Une attention particulière à porter aux sujets de **la communication, l'information, la sensibilisation et la mobilisation des habitants**, afin de viser l'implication de tous : cette dernière thématique ressort plus particulièrement dans les commentaires libres laissés par les répondants.

Synthèse sur la poursuite de la mise en œuvre du PCAET

Une très grande majorité d'acteurs, voire une quasi-unanimité, exprime des attentes fortes pour **la poursuite et même l'amplification de l'action entreprise dans le cadre du Plan Climat de Cœur de Savoie**.

Sur le plan stratégique, il n'y a pas de remise en cause du cap fixé par le Plan Climat, même si l'appropriation par l'ensemble des acteurs et habitants du territoire des objectifs du Plan Climat reste relativement faible (globalement, les acteurs ne savent pas quel est le niveau d'ambition du Plan Climat).

Sur le plan technique, ces attentes concernent l'ensemble des actions inscrites au programme d'actions du Plan Climat. Une attention accrue est néanmoins demandée aux questions liées à la préservation de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique. De même, les retours plaident pour amplifier la sensibilisation et susciter/soutenir l'engagement de tous les acteurs du territoire dans la transition.

Sur le plan de la gouvernance, deux attentes principales font consensus :

- Chez les partenaires institutionnels du Plan Climat, de maintenir l'organisation en place qui leur permet d'être associés à bon escient au Plan Climat, sans être sur-sollicités ;
- Chez les autres partenaires du Plan Climat, de plus participer au pilotage et à la mise en œuvre du Plan Climat, pour amplifier l'implication de la société civile dans la transition.

6.4. Enseignements de la démarche "Territoire Engagé pour la Transition Écologique"

Présentation du dispositif "Territoire Engagé pour la Transition Écologique"

En parallèle de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat, la Communauté de communes Cœur de Savoie a mis à jour l'état des lieux de ses performances climat-air-énergie via la démarche "Territoire Engagé pour la Transition Écologique".



Cette démarche consiste à attribuer un score aux actions mises en œuvre dans toutes les politiques publiques portées par la collectivité pour atteindre son ambition climat-air-énergie. Ce score est décomposé selon 6 grands domaines :

- La planification territoriale,
- La gestion du patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement du territoire en énergie, la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la biodiversité,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération, la communication, la rénovation énergétique des bâtiments, le développement économique.

Fin 2023, le score final de la collectivité doit encore être audité et confirmé, mais le travail réalisé permet d'ores et déjà de mettre en évidence les progrès réalisés par la collectivité depuis son précédent état des lieux, établi en 2019 juste avant le lancement du Plan Climat, ainsi que les pistes de travail qui restent encore à développer.

De manière globale, l'exercice rend compte :

- **D'une progression d'ensemble remarquable à tous les niveaux**, avec un important travail de planification, mais aussi des réalisations opérationnelles, des premiers impacts mesurables et suivi pour améliorer encore l'action
- **D'une organisation collective robuste**, à la fois en interne à la collectivité, et en externe avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Progressions constatées

L'analyse par domaine montre des progrès dans tous les domaines. Une synthèse des réalisations est donnée dans les paragraphes suivants.

Dans le domaine de la planification territoriale, il convient de souligner les progrès très importants réalisés, grâce notamment au Plan Climat adopté en 2020, mais aussi au Schéma Directeur Cyclable approuvé en 2021, au Plan de Mobilité Simplifié arrêté en 2023, l'Opération Programmée de l'Aménagement et de l'Habitat 2023-2027, le Projet Alimentaire Territorial approuvé en 2023, la stratégie de valorisation écologique de forêts, etc. En 2023, quasiment tous les domaines d'intervention de la collectivité font l'objet d'une planification basée sur un diagnostic de territoire partagé.

Dans la gestion du patrimoine communautaire, ces progrès sont extrêmement importants. Le sujet est devenu le point le plus fort de la collectivité. Alors qu'en 2019, la connaissance même de ce patrimoine était limitée, on constate en 2023 que le sujet a été largement investi. L'ensemble des bâtiments est bien connu. La plupart des bâtiments a fait l'objet d'audits énergétiques et de mesures d'amélioration des performances. Les réalisations récentes sont exemplaires, comme en témoignent la gendarmerie de Montmélian ou la recyclerie de St-Pierre d'Albigny par exemple. Les consommations énergétiques sont pilotées finement et un plan de sobriété permet en complément de faire des économies d'énergies substantielles. Enfin, le patrimoine public est un support au développement des EnR : en 2024, la collectivité couvrira l'équivalent de sa consommation d'électricité par sa production photovoltaïque. En complément, la collectivité par ses achats d'électricité et de gaz (à 50% pour le gaz) verts garantis d'origine soutient globalement le développement des EnR.

Dans l'approvisionnement du territoire en énergie, la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la biodiversité, les progrès sont importants, en lien avec le développement des EnR constaté par ailleurs dans ce bilan à mi-parcours. On note également l'investissement important consenti par la Communauté de communes pour l'amélioration des performances énergétiques de l'assainissement (qui représentent la moitié des consommations électriques), le travail mené pour la préservation de la biodiversité via le Contrat Vert et Bleu.

Dans le domaine de la mobilité, l'évolution est également positive, même si ce domaine nécessitera à l'avenir toujours beaucoup d'attention et d'efforts pour avoir un impact réel sur les consommations énergétiques et les émissions de GES. La collectivité a ainsi largement planifié son action dans le

domaine, et mis en service des solutions alternatives à la voiture individuelle thermique, en particulier pour la pratique du vélo et le covoiturage. Il reste cela dit des infrastructures à créer, notamment pour le vélo et plus largement les modes doux.

Dans le domaine de l'organisation interne, la collectivité maintient ses performances, basée sur un pilotage d'ensemble de la politique climat-air-énergie du territoire. Des progrès restent possibles dans l'achat public responsable et l'évaluation climat du budget, pour continuer à renforcer la cohérence d'ensemble de l'action communautaire.

Enfin, dans le domaine de la coopération, la communication, la rénovation énergétique des bâtiments, le développement économique, la progression témoigne d'actions diverses mises en œuvre ces 4 dernières années :

- Structuration des outils de communication de la Communauté de communes, qui mettent largement en avant la transition écologique du territoire ;
- La coopération dans l'intercommunalité, mais aussi avec les territoires voisins et au-delà sur la thématique climat-air-énergie avec beaucoup de projets partagés
- La poursuite de l'action déjà engagée sur la rénovation énergétique des bâtiments, et en particulier des logements, avec un accompagnement des particuliers, l'animation des professionnels du bâtiment pour favoriser la montée en compétences de tous, etc.
- De nouvelles actions renforcées et plus structurées dans les domaines agricoles et alimentaires (via le Projet Alimentaire Territorial), de la gestion de la forêt, de l'innovation dans le domaine climat-air-énergie (ex. du projet Sun4All), du développement de l'économie circulaire.

Sujets à investir, mis en évidence par la démarche

Au-delà de faire un état des lieux des points forts de la collectivité, la démarche "Territoire Engagé pour la Transition Écologique" permet d'identifier des pistes de progrès, pour renforcer l'action.

Dans le cas de la Communauté de communes Cœur de Savoie, l'exercice a ainsi mis en avant qu'il sera opportun de :

- **Renforcer l'action dans le domaine de l'adaptation au changement climatique**, relativement moins investi dans le Plan Climat 2020-2026 que l'atténuation du changement climatique ;
- **Questionner le périmètre de certaines compétences**, eau potable et urbanisme en particulier, notamment pour investir plus fortement la question de l'adaptation au changement climatique ;
- **Poursuivre l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et équipements communautaires**, avec des enjeux forts à court terme sur l'assainissement et l'eau potable ;
- **Prêter une attention particulière à la mise en œuvre du Schéma Directeur EnR**, en premier lieu pour réduire l'impact carbone de la chaleur, ce qui nécessitera une organisation collective adaptée, un accompagnement technique, administratif et financier des projets qui peuvent être complexes ;
- **Poursuivre et amplifier les actions en faveur d'une mobilité durable** via le développement d'une infrastructure plus adaptée aux modes doux, la poursuite et le renforcement du soutien

déjà apporté aux services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle, la montée en compétences dans un premier temps sur la question du transport de marchandises ;

- **Poursuivre l'action déjà engagée de longue date pour la rénovation énergétique des logements** en portant une attention particulière aux logements collectifs publics et privés et en élargissant le sujet à la rénovation des bâtiments tertiaires privés ;
- **Pérenniser les actions et organisations mises en place sur le cycle actuel** : gestion du patrimoine, actions transversales (formation, sensibilisation, communication, etc.).

6.5. *Recommandations*

L'ensemble des analyses ici réalisées permettent finalement de formuler les 8 recommandations suivantes pour la seconde moitié du Plan Climat 2020-2026 de Cœur de Savoie.

Fonctionnement et pilotage du Plan Climat - gouvernance

1- Renforcer l'articulation entre les démarches de planification portées par la Communauté de communes Cœur de Savoie, qui concourent toutes à l'atteinte des objectifs du Plan Climat, et renforcer le pilotage des plans :

- Schéma Directeur des énergies renouvelables
- Plan de Mobilité Simplifié et Schéma Directeur Cyclable
- Nouvelle Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
- Projet Alimentaire Territorial
- Stratégie de Valorisation Écologique des Forêts

Cette articulation peut être renforcée dès la phase de bilan à mi-parcours du Plan Climat, en y intégrant les actions inscrites dans chacun de ces plans, en lieu et place des actions inscrites précédemment qui anticipaient sur ces documents cadres, comme proposé au paragraphe 6.1.

L'objectif de cette articulation est non seulement de faciliter le pilotage du Plan Climat et la coordination des différents services de la collectivité, mais aussi de renforcer la cohérence d'ensemble de l'action publique communautaire.

En parallèle et pour toutes ces actions qui ont donné lieu à des travaux de planification détaillés, il est recommandé de renforcer le suivi de l'impact des actions, pour pouvoir d'une part rendre compte de l'impact du Plan Climat et le valoriser avec des indicateurs quantifiés, et d'autre part s'assurer du bon alignement entre l'action collective et l'ambition du Plan Climat, et le cas échéant corriger l'action.

2- Élargir la gouvernance du Plan Climat, en intégrant dans les instances de pilotage de nouveaux acteurs externes à la collectivité et ses partenaires institutionnels habituels, qui participaient déjà au pilotage du Plan depuis son approbation

L'atteinte des objectifs du Plan Climat nécessite la mobilisation du plus grand nombre possible d'acteurs du territoire, pour engager une démarche de transition globale. Pour ce faire, il apparaît opportun que tous les partenaires de la Communauté de communes déjà impliqués dans certaines

actions du Plan Climat puissent participer pleinement à sa gouvernance, afin de pouvoir se positionner en relais.

Lors de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat, le principe d'un tel élargissement a été partagé et même testé lors d'une réunion organisée le 16 octobre 2023, avec les organisations de Fibr'éthik, Terre Solidaire, Solaret, et Bien Vivre en Valgelon. Une plus grande association des communes a également été mise en place avec Montmélian et Porte de Savoie, impliquées dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique, et discutée à l'occasion d'une Conférence des Maires organisée le 30 novembre 2023.

Au final, il est recommandé d'agrandir le comité technique climat-air-énergie en place et de l'ouvrir aux partenaires extérieurs directement impliqués dans des actions du Plan Climat et communes de façon pérenne.

En parallèle, il est recommandé de formaliser et partager une cartographie des acteurs de la transition écologique du territoire, puis de la mettre à jour régulièrement, afin de continuer à faire évoluer le cas échéant, les instances de gouvernance de la collectivité.

3- Accompagner le renforcement de l'action dans le domaine climat-air-énergie de moyens humains adaptés et d'un suivi détaillé, y compris sur le plan financier

En lien avec ce portage important du Plan Climat par la Communauté de communes et ses services, on note une forte mobilisation du service en charge de la Transition Énergétique, ainsi que de l'ensemble des services pour porter la politique climat-air-énergie dans tous les domaines d'intervention de la collectivité.

Une attention mérite d'être portée au maintien dans le temps de l'ensemble de ces moyens humains, ainsi qu'au développement des moyens pour la coordination et le pilotage d'ensemble de ces actions menées en interne par les services ou en externe par ses partenaires.

De plus, les efforts consentis pour porter la politique climat-air-énergie peinent à ce stade à être monétarisés et mis en regard des dépenses globales de la collectivité. Ce champ mérite d'être investi, dans un souci de transparence de l'action publique, et nécessitera lui aussi des moyens humains propres.

Recommandations techniques pour la poursuite du Plan Climat

4- Dans une logique d'amélioration continue de la politique climat-air-énergie, en plus d'intégrer directement dans le PCAET les réflexions de planification de la recommandation n°1, il est recommandé, dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de **renforcer et restructurer les actions de l'axe D du programme d'actions du Plan Climat relatif à la préservation du cadre de vie et à l'adaptation au changement climatique.**

La restructuration de l'axe doit permettre tout d'abord de rendre plus lisible l'action à conduire, en lien avec les responsabilités des différents services de la collectivité. C'est pourquoi 6 sous-axes de travail ont été identifiés, issus des travaux collectifs menés dans le cadre du bilan à mi-parcours et des différentes analyses réalisées : qualité de l'air, adaptation des modes de vie au changement climatique, préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, gestion durable de la forêt, préservation de la biodiversité et adaptation des bâtiments au changement climatique. Ensuite, il s'agit de renforcer le programme de travail dans une logique d'amélioration continue des actions en

approfondissant systématiquement les connaissances des phénomènes à traiter (qualité de l'air, adaptation, biodiversité, eau, etc.), tout en mettant en œuvre des premières actions qui apparaissent d'ores et déjà comme incontournables, dans la perspective de faire à nouveau un point d'avancement sur ces sujets en fin de Plan Climat, et d'enrichir à nouveau le programme de travail.

5- Dans le domaine de l'urbanisme, et compte tenu de l'organisation des compétences qui n'est pas remise en question à ce jour, il apparaît opportun de préciser ce qui peut être fait à chaque stade d'une démarche d'urbanisme, qu'il s'agisse de planification, d'urbanisme opérationnel (conduite d'une opération d'aménagement) ou d'instruction de l'urbanisme.

Les actions pourront être portées dans ces domaines par différents acteurs : Métropole Savoie, communauté de communes ou communes selon les actions et même les opérations concernées. En termes de contenu, il est proposé d'aligner le PCAET sur le SCoT de Métropole Savoie, de prendre acte du SD EnR&R pour encourager les communes à traduire le schéma dans les documents d'urbanisme, de renforcer la formation des services instructeurs pour mieux prendre en compte les exigences des nouvelles réglementations dans le domaine de l'énergie et d'accompagner les projets d'urbanisme opérationnels des communes pour intégrer la dimension de la transition écologique le plus en amont possible.

6- Au-delà du sujet de l'urbanisme qui est un très bon exemple, il serait pertinent d'intégrer dans le PCAET des actions portées par d'autres acteurs que la Communauté de communes dans le territoire : communes avec l'urbanisme mais aussi l'exemplarité sur le patrimoine public par exemple, entreprises, associations, etc.

Non seulement cet élargissement permettrait au Plan Climat de Cœur de Savoie de mieux coller à l'esprit de la réglementation qui donne bien une dimension "territoriale" au Plan Climat, mais également de valoriser et mettre en cohérence les actions portées par les tiers.

Il est proposé que cet élargissement soit prévu dès que possible par le Plan Climat, permettant ensuite aux acteurs de se positionner volontairement en termes de niveau d'engagement.

7- Renforcer la sensibilisation et la communication à l'attention des toutes les cibles, pour impliquer davantage tous les acteurs du territoire dans la transition.

La Communauté de communes a mis en place un socle d'outils de communication et de sensibilisation qu'elle mobilise déjà largement sur la thématique climat-air-énergie.

Pour inciter au passage à l'action de tous les acteurs du territoire, il est recommandé de renforcer ce socle, éventuellement en utilisant plus fortement les relais du territoire, pour démultiplier les vecteurs de communication.

A très court terme, le "mois du développement durable" pourrait évoluer pour servir de support à cette mobilisation des relais, tester des nouveaux formats, faire participer les habitants et acteurs à la définition même des actions à mener en la matière.

8- Pour les thématiques qui mériteraient d'être encore renforcées, mais avec une capacité d'action de la collectivité à ce jour limitée, rester en veille pour saisir les éventuelles opportunités, soutenir les actions portées par des tiers et favorables à la réalisation des objectifs du Plan Climat.

Cela concerne en particulier le domaine de la mobilité. En effet, la mobilité longue distance pèse dans les consommations énergétiques et émissions de GES et polluants atmosphériques du territoire, traversé par deux autoroutes. Des mesures telles que la réduction des vitesses, la réglementation des véhicules, le report modal ou la démobilité longue distance auront un impact notable sur les performances climat-air-énergie du territoire. Dans ce contexte, il est recommandé que la collectivité puisse participer aux débats nationaux (réduction de vitesse sur autoroute, réglementation des véhicules, nouvelle infrastructure ferroviaire) ou régionaux (nouvelle halte ferroviaire) dans ces domaines, et se positionner le cas échéant pour faire évoluer les réglementations et services proposés. Cela peut concerner également et dans une moindre mesure l'industrie, où la collectivité peut participer et soutenir de nouvelles démarches d'économie circulaire, au-delà des projets déjà engagés.

6.6. *Suites données*

L'exercice d'évaluation à mi-parcours du PCAET a finalement conduit la CCCS à engager plusieurs suites :

- Formaliser la gouvernance de la politique climat-air-énergie, en intégrant les évolutions testées pour l'exercice du bilan à mi-parcours, notamment l'élargissement du COTEC aux associations partenaires de cette politique ;
- Reprendre et ajuster le programme d'actions pour élargir son champ d'action, intégrer les résultats des actions conduites, restructurer complètement l'axe D relatif au cadre de vie et à l'adaptation climatique, mettre à jour certains intitulés et contenus de fiches au vu de l'actualité, en suivant les recommandations présentées précédemment ;
- Acter ce nouveau programme d'actions au travers d'une délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2023.

Formalisation de l'organisation

L'élaboration du bilan à mi-parcours et l'engagement conjoint de la Communauté de communes, des communes de Montmélian et de Porte de Savoie dans la démarche "Territoire Engagé pour la Transition Écologique" ont conduit à formaliser les modalités du pilotage de la politique climat-air-énergie territoriale au travers d'une note d'organisation, jointe en annexe 4.

Cette note actualise le volet "suivi évaluation" du PCAET en ce qui concerne sa partie 3 qui décrit les instances de pilotage.

Réorganisation du programme d'actions

Le programme d'actions a été réorganisé en profondeur pour répondre à l'ensemble des recommandations précédentes en donnant suite à l'aboutissement des démarches de planification terminées, en précisant les suites individuelles de nombreuses actions et en revisitant complètement l'axe D du Plan relatif à la préservation du cadre de vie et à l'adaptation au changement climatique pour mieux identifier les axes prioritaires de travail dans ce domaine : la qualité de l'air, avec l'AMO

apportée par ATMO, la biodiversité, la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'adaptation des modes de vie, les bâtiments.

Le programme d'actions ainsi remanié est annexé à la délibération du Conseil Communautaire actant de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat. Il constitue également le programme d'actions de la démarche "Territoire Engagé pour la Transition Écologique - label climat-air-énergie".

Délibération du Conseil Communautaire

Le 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire a délibéré pour acter l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat et valider le nouveau programme d'actions en découlant. Cette délibération est fournie en annexe 5 du présent rapport.

Annexes

1- Liste des ateliers réalisés pour le bilan à mi-parcours du PCAET

Le bilan à mi-parcours du PCAET a été conduit conjointement avec le réengagement de la Communauté de communes Cœur de Savoie dans la démarche “Territoire Engagé pour la Transition Écologique” (anciennement nommée Cit’ergie) de l’ADEME.

Cette démarche conduit à la réalisation d’un “état des lieux”, qui permet d’évaluer les performances de la politique climat-air-énergie de la collectivité. Ce travail se base sur des ateliers réalisés avec les services de la communauté de communes et ses partenaires. Dans le cas de Cœur de Savoie, ils ont également associé les communes de Montmélian et Porte-de-Savoie, toutes deux engagées également à leur niveau dans la même démarche “Territoire Engagé pour la Transition Écologique”. Ces ateliers ont également nourri le bilan à mi-parcours du PCAET, permettant de faire un point d’avancement précis sur les projets réalisés, leurs impacts, et sur ceux en cours ou en projet.

Le tableau ci-dessous recense les ateliers ainsi organisés :

Thématique abordée	Date	Participants (NOM Prénom - service/structure)
Stratégie climat-air-énergie et programmation énergétique	23/06/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS PODEUR Nicolas - DST adjoint et chef de projet climat-air-énergie Montmélian, COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET
Développement local et programme “Petites Villes de Demain	23/06/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS VERRIER Anne - directrice pôle Développement local et Transition Énergétique CCCS CHAUVIN Guy - chef du service agricole/forestier PODEUR Nicolas - DST adjoint et chef de projet climat-air-énergie Montmélian, COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET
Développement économique et aménagement des ZAE	30/06/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS LECORRE François-Xavier - chef du service Développement Économique PODEUR Nicolas - DST adjoint et chef de projet climat-air-énergie Montmélian, LEUBA Matthieu - DST Porte-de-Savoie COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET

Gestion des déchets	30/06/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS PRAS-PILLET Isabelle - responsable déchets CCCS STROOBANT Maëlle - chargée de communication SIBRECSA PODEUR Nicolas - DST adjoint et chef de projet climat-air-énergie Montmélian, LEUBA Matthieu - DST Porte-de-Savoie COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET
Fonctionnement interne et finances	03/07/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS BEYRIE Pierre - directeur général adjoint CCCS SIMON Audrey - cheffe du service commande publique CCCS HAZERA Julie - cheffe du services finances CCCS COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET
Communication et sensibilisation	03/07/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS BEYRIE Pierre - directeur général adjoint CCCS DELAUNAY Marie - chargée de communication CCCS COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET
Habitat	03/07/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS LEFRANC Bénédicte - cheffe du service habitat/paysage CCCS PODEUR Nicolas - DST adjoint et chef de projet climat-air-énergie Montmélian, LEUBA Matthieu - DST Porte-de-Savoie COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET
Mobilité	04/07/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS VACHE Violaine - cheffe du service mobilité/transports CCCS PODEUR Nicolas - DST adjoint et chef de projet climat-air-énergie Montmélian, LEUBA Matthieu - DST Porte-de-Savoie COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET
Assainissement	04/07/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS DONZEL Clémence - cheffe du service assainissement collectif CCCS PODEUR Nicolas - DST adjoint et chef de projet climat-air-énergie Montmélian,

		LEUBA Matthieu - DST Porte-de-Savoie COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET
Patrimoine bâti, espaces verts	04/07/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS LOZAT Stéphane - chef des services techniques CCCS COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET
Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et biodiversité	05/09/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS THEVENET Julien - chef des services assainissement non collectif et environnement CCCS MARTINELLI Marion - chargée de mission GEMPAI et milieux naturel CCCS COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET
Urbanisme	05/09/2023	EYRAUD Sébastien - chef du service transition énergétique CCCS PRAT Murielle - cheffe du service application droit des sols CCCS BLANCHET Emmanuelle - directrice Syndicat Métropole Savoie TRONCY Pascale - DGS Montmélian PODEUR Nicolas - DST adjoint et chef de projet climat-air-énergie Montmélian, LEUBA Matthieu - DST Porte-de-Savoie COUSIN Pascaline - conseillère climat-air-énergie, AMO PCAET

2- Liste des entretiens réalisés pour le bilan à mi-parcours du PCAET

Afin d'alimenter le bilan à mi-parcours du PCAET, 15 entretiens en tête à tête ont été réalisés. Conduits selon un format semi-directif, ils ont permis d'avoir un retour sur :

- La gouvernance et le fonctionnement du PCAET ;
- Les actions conduites dans le cadre du PCAET : leur impact, les leviers et freins à l'action, les attentes pour la seconde moitié du PCAET.

Ces contributions ont permis d'alimenter le bilan à mi-parcours ici présenté.

Le tableau ci-dessous récapitule la liste des personnes interrogées et leur organisation d'appartenance.

Nom	Prénom	Organisation
AVRIL	Sylvain	ADEME
CHAIX	Christophe	AGATE
DUPAS	Paul	AURAEE
MAFFRE DEPROST	Patricia	DDT
ANDRE	Agnès	Département
ROY	Sophie	PNR Chartreuse
CLAVEL	Bertille	Région
BLANCHET	Emmanuelle	SCOT Métropole Savoie
LAUGIER	Nathalie	SDES
MARIN	Olivier	SOLARET
PARIS	Yves	Terre Solidaire
LECORRE	Valérie	Bien vivre en Valgelon
SANTAIS	Béatrice	Présidente CC Cœur de Savoie
SAINT-MARTIN	Rémy	Élu en charge de la transition écologique CC Cœur de Savoie

3- Résultats du sondage en ligne

L'enquête de perception du Plan Climat de Cœur de Savoie, menée sur Internet entre le 6 juin et le 30 septembre 2023 pour les besoins de la présente étude a permis de recueillir au total 61 contributions.

Sa diffusion a essentiellement été réalisée par voie dématérialisée. En particulier, le site Internet de la Communauté de Communes Cœur de Savoie a relayé l'information en première page. Par ailleurs, des envois directs d'invitation à répondre à cette enquête ont été réalisés par mail auprès des contacts de la collectivité impliqués dans la mise en œuvre de la politique climat-air-énergie.

Les paragraphes suivants en rapportent les résultats bruts. Ceux-ci ont permis d'alimenter le rapport et notamment ses parties 4 et 5.

Caractéristiques des personnes ayant répondu à l'enquête

Les répondants à l'enquête sont assez peu nombreux, puisque seulement 61 réponses ont été recueillies.

Ils sont exclusivement majeurs, avec 19,7 % de plus de 65 ans, 36,1 % de 45-64 ans, 41 % de 25-44 ans et 3,3 % de 18-24 ans.

Ils proviennent très majoritairement (pour 78,7 % d'entre eux) de communes de la communauté de communes, et 23 communes sur les 41 de la communauté de communes sont représentées. La commune la plus représentée est St-Pierre d'Albigny (13,1 %), suivie de Porte-de-Savoie (11,5 %), puis Montmélian et Valgelon La Rochette (8,2 % chacune).

Parmi ces répondants, on dénombre 19 retraités, 15 employés, 15 membres d'une association de défense de l'environnement, 9 élus du territoire, 8 agents de collectivités, 7 artisans, commerçants ou chefs d'entreprises, 6 autres fonctionnaires ou assimilés, 3 agriculteurs, 2 forestiers, 2 enseignants, 2 étudiants, 2 sans activité professionnels, 2 autres.

16 personnes ont laissé leurs coordonnées, souhaitant pouvoir être tenues au courant des suites de la démarche.

Connaissance du Plan Climat de Cœur de Savoie

Les répondants à l'enquête se répartissent en quatre groupes plutôt équilibrés en nombre :

- 23 % n'ont jamais entendu parler du Plan Climat de Cœur de Savoie ;
- 24,6 % ont entendu parler du Plan Climat sans vraiment savoir ce dont il s'agit ;
- 27,9 % ont entendu parler du Plan Climat et déclarent voir plutôt bien ce dont il s'agit ;
- 24,6 % ont entendu parler du Plan Climat et déclarent voir très bien ce dont il s'agit.

Parmi les 47 répondants ayant déclaré avoir entendu parler du Plan Climat, qu'ils identifient bien ou pas vraiment ce dont il s'agit, tous ont répondu à la question suivante sur le contexte qui leur a permis de prendre connaissance du Plan Climat :

- 18 ont vu dans la presse ou dans un bulletin municipal ou intercommunal un article au sujet du Plan Climat ;
- 15 ont vu un document de présentation du Plan Climat ou les pages du site Interne de la CC Cœur de Savoie dédiées à la thématique ;

- 12 ont participé à une réunion publique, technique ou de pilotage du Plan Climat ;
- 11 ont entendu parler du contrat par leur entourage ;
- 8 déclarent être un partenaire technique du Plan Climat ;
- 6 ont bénéficié ou participé à une action du Plan Climat : ont bénéficié ou participé à une action du contrat : travaux, aménagements, sensibilisation, sortie en rivière... ;
- 1 travaille à la communauté de communes.

A la question « Parmi les actions du Plan Climat de Cœur de Savoie, lesquelles connaissez-vous ? », 53 réponses ont été apportées. Les actions les plus citées sont par ordre décroissant d'occurrence :

- Aide à la rénovation énergétique des logements pour 35 occurrences ;
- Développement de l'écomobilité : pistes cyclables, aide ou location de vélos électriques, covoiturage, transports en commun, développement des bornes de recharge électrique, etc. pour 34 occurrences ;
- Développement des énergies renouvelables : photovoltaïque, solaire thermique, bois-énergie, etc. pour 34 occurrences ;
- Réduction des déchets pour 27 occurrences ;
- Développement et soutien à l'économie circulaire dans le territoire (recyclerie, matériauthèque, Enfin réemploi !) pour 22 occurrences ;
- Rénovation énergétique des bâtiments publics pour 20 occurrences ;
- Plan de sobriété énergétique intercommunal pour 19 occurrences ;
- Lutte contre la pollution de l'air : interdiction du brûlage à l'air libre des végétaux, accompagnement à la modernisation des appareils de chauffage au bois, limitation de la circulation des véhicules les plus polluants dans les zones denses (ZFE chambérienne) pour 19 occurrences ;
- Sensibilisation des habitants, entreprises et associations du territoire aux enjeux du changement climatique pour 18 occurrences ;
- Développement des circuits alimentaires de proximité et soutien aux filières agricoles locales pour 16 occurrences ;
- Adaptation au changement climatique : végétalisation des espaces publics, des cours d'école, etc. pour 10 occurrences ;
- Préservation de la ressource en eau pour 9 occurrences ;
- Accompagnement des professionnels de la rénovation des bâtiments pour 4 occurrences ;
- Développement du tourisme durable pour 4 occurrences
- 1 personne a ajouté « Filière bois-énergie / interdiction des coupes rases en forêts alluviales ».

Adhésion au Plan Climat de Cœur de Savoie

En termes de perception de la vulnérabilité du territoire de Cœur de Savoie face au changement climatique, les 61 répondants au sondage ont répondu que ce territoire est :

- Aussi vulnérable que la moyenne des territoires de France métropolitaine pour 62,3 % ;
- Plus vulnérable que la moyenne des territoires de France métropolitaine pour 16,4 % ;
- Moins vulnérable que la moyenne des territoires de France métropolitaine pour 11,5 %

- Beaucoup moins vulnérable que la moyenne des territoires de France métropolitaine pour 1,6 % ;
- Sans avis pour 8,2 %

Cette vulnérabilité au changement climatique est perçue par les répondants comme :

- En augmentation pour 75,4 % ;
- En stagnation pour 18 % ;
- En diminution pour 3,3 %
- Sans avis pour 3,3 %

Enfin, les répondants à l'enquête considèrent que la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce même changement climatique sont :

- Très importants pour 88,5 %
- Assez importants 6,6 %
- Peu importants pour 1,6 %
- Pas importants du tout pour 3,3 %

Globalement, **les répondants à l'enquête identifient le changement climatique comme un enjeu très important du territoire**, cet enjeu étant majoritairement perçu comme **un enjeu qui n'est pas spécifique à ce territoire**. Au vu de ces éléments, l'adhésion au Plan Climat n'est pas remise en cause, même si quelques réponses témoignent du fait que l'importance, voire même la pertinence de cet enjeu n'est pas unanimement partagée.

Satisfaction vis-à-vis du Plan Climat de Cœur de Savoie

En ce qui concerne la compréhension des enjeux liés au changement climatique et à la qualité de l'air, les répondants au sondage déclarent que la mise en œuvre du Plan Climat :

- A permis de mieux comprendre ces enjeux pour 37,7 %
- N'a pas permis de mieux comprendre ces enjeux pour 16,4 %
- 45,9 % ne savent pas dire si la mise en œuvre du Plan Climat a eu un impact sur le sujet

En termes d'impact :

- 52,5 % des répondants déclarent que les actions du Plan Climat ont eu un effet positif
- 29,5 % des répondants déclarent que les actions du Plan Climat ont eu un effet neutre
- 16,4 % des répondants sont sans avis (certains ajoutant que les effets doivent être mesurés à long terme, d'autres qu'il n'existe pas de bilan à ce jour)
- 1,6 % des répondant déclarent que les actions du Plan Climat ont eu un effet négatif "dans le sens où la consommation d'énergie augmente ainsi que la population du territoire, même si des efforts sont faits".

En parallèle, les 61 répondants indiquent que les actions menées dans le cadre du Plan Climat sont :

- Insuffisantes à 55,7 % ;
- Suffisantes à 9,8 % ;
- 34,4 % n'ont pas d'avis sur la question.

Enfin, à la question “Quelles sont d’après vous les actions du Plan Climat de Cœur de Savoie les plus pertinentes ?”, les 61 répondants ont indiqué :

- Le développement de l’écomobilité : pistes cyclables, aide ou location de vélos électriques, covoiturage, transports en commun, développement des bornes de recharge électrique, etc. pour 43 occurrences ;
- La préservation de la ressource en eau pour 42 occurrences ;
- L’aide à la rénovation énergétique des logements pour 41 occurrences ;
- Le développement des énergies renouvelables : photovoltaïque, solaire thermique, bois-énergie, etc. pour 34 occurrences ;
- L’adaptation au changement climatique : végétalisation des espaces publics, des cours d’école, etc. pour 33 occurrences ;
- La rénovation énergétique des bâtiments publics pour 32 occurrences ;
- La réduction des déchets pour 30 occurrences ;
- Le développement des circuits alimentaires de proximité et soutien aux filières agricoles locales pour 27 occurrences ;
- Le développement et soutien à l’économie circulaire dans le territoire (recyclerie, matériauthèque, Enfin réemploi !) pour 23 occurrences ;
- La sensibilisation des habitants, entreprises et associations du territoire aux enjeux du changement climatique pour 22 occurrences ;
- La lutte contre la pollution de l’air : interdiction du brûlage à l’air libre des végétaux, accompagnement à la modernisation des appareils de chauffage au bois, limitation de la circulation des véhicules les plus polluants dans les zones denses (ZFE chambérienne) pour 22 occurrences ;
- Le Plan de sobriété énergétique intercommunal pour 20 occurrences ;
- L’accompagnement des professionnels de la rénovation des bâtiments pour 8 occurrences ;
- Le développement du tourisme durable pour 8 occurrences ;
- 4 répondants ont indiqué être sans avis.

En outre, 2 répondants ont mentionné que toutes les actions étaient nécessaires. Enfin, 1 répondant a indiqué que la sobriété était prioritaire “les énergies renouvelables ne [pouvant] pas se substituer aux énergies fossiles”.

Globalement, **les répondants au sondage considèrent l’impact du Plan Climat a priori positif mais insuffisant** (sans pouvoir mesurer précisément cet impact).

En termes de thématiques à traiter, le Plan Climat couvre bien les domaines jugés prioritaires au vu de leur pertinence par les habitants : mobilité, performance énergétique des bâtiments, énergies renouvelables.

À noter cela dit que les sondés placent la thématique de la gestion de la ressource en eau et dans une moindre mesure l’adaptation au changement climatique parmi leurs priorités, constat à mettre en regard du moindre avancement des actions inscrites au Plan Climat dans le domaine de la gestion de la ressource en eau.

Attentes vis-à-vis du Plan Climat de Cœur de Savoie

La très grande majorité des répondants souhaitent que l'action du Plan Climat se poursuive :

- 70,5 % souhaitent qu'elle soit amplifiée
- 24,6 % souhaitent qu'elle soit poursuivie
- 3,3 % souhaitent qu'elle soit réduite
- 1,6 % souhaitent qu'elle soit arrêtée.

Parmi les thématiques qui apparaissent comme prioritaires, on retrouve :

- Le développement de l'écomobilité : pistes cyclables, aide ou location de vélos électriques, covoiturage, transports en commun, développement des bornes de recharge électrique, etc. pour 41 occurrences ;
- Le développement des énergies renouvelables : photovoltaïque, solaire thermique, bois-énergie, etc. pour 36 occurrences ;
- La préservation de la ressource en eau pour 35 occurrences ;
- L'aide à la rénovation énergétique des logements pour 33 occurrences ;
- La réduction des déchets pour 31 occurrences ;
- Le développement des circuits alimentaires de proximité et soutien aux filières agricoles locales pour 29 occurrences ;
- L'adaptation au changement climatique : végétalisation des espaces publics, des cours d'école, etc. pour 26 occurrences ;
- La sensibilisation des habitants, entreprises et associations du territoire aux enjeux du changement climatique pour 24 occurrences ;
- La rénovation énergétique des bâtiments publics pour 22 occurrences ;
- Le Plan de sobriété énergétique intercommunal pour 21 occurrences ;
- La lutte contre la pollution de l'air : interdiction du brûlage à l'air libre des végétaux, accompagnement à la modernisation des appareils de chauffage au bois, limitation de la circulation des véhicules les plus polluants dans les zones denses (ZFE chambérienne) pour 21 occurrences ;
- Le développement et soutien à l'économie circulaire dans le territoire (recyclerie, matériauthèque, Enfin réemploi !) pour 19 occurrences ;
- L'accompagnement des professionnels de la rénovation des bâtiments pour 9 occurrences ;
- Le développement du tourisme durable pour 8 occurrences ;
- 3 répondants ont indiqué être sans avis.

En outre :

- 1 répondant indique que toutes les thématiques sont "importantes, il faut peut-être mettre l'Énergie sur les actions avec des gains rapides et ayant un impact significatif que la réduction des consommations énergétiques, le développement des EnRs, la conservation des écosystèmes, les diminutions des GES ;
- 1 répondant ajoute la "[limitation de] la circulation automobile sur tout le territoire le week-end" ;
- 1 répondant ajoute "l'implication des habitants / associations / entreprises : la sensibilisation ne suffit pas".

Globalement, les attentes exprimées dans le sondage sont parfaitement dans la continuité des réponses apportées à la section précédentes. Selon les répondants :

- **Les efforts à maintenir et amplifier sur mobilité, la performance énergétique des bâtiments et le développement des EnR**, triptyque central du Plan Climat initial
- **Le sujet de la gestion de la ressource en eau doit être plus développé**, puis dans une moindre mesure l'adaptation au changement climatique.

Commentaires libres

Dans l'espace laissé aux contributions libres pour l'expression d'attentes, on relève enfin 13 commentaires complémentaires (certains commentaires abordant plusieurs sujets) :

- 3 commentaires concernent la **mobilité** :
 - 1 demande la limitation de la vitesse sur autoroute à 110 km/h ;
 - 1 demande de travailler à la limitation des nuisances liées aux "deux et quatre roues" : bruit et pollution ;
 - 1 demande plus de voies cyclables visibles "à la place de voies utilisées par les voitures à minima les we et aussi en semaine (ex: transformer l'av. Jean Juarez en voie cyclable)" ;
- 1 commentaire concerne la **gestion des déchets**, demandant l'installation de composteurs collectifs à La Rochette et ses alentours ;
- 2 commentaires concernent les **bâtiments** et demandent d'augmenter les aides pour la rénovation énergétique des bâtiments, dont 1 qui demande des aides pour, tous sans condition de revenus ;
- 2 commentaires concernent la **sobriété** :
 - dans l'éclairage public, le rond-point de "Montmélian la Solaire" étant explicitement visé comme à éteindre ;
 - dans la gestion des espaces verts, en "limitant la tonte" ;
- 1 commentaire assez long concerne la **politique agricole et alimentaire**, il est reporté ici dans sa totalité : "Aujourd'hui, il devient indispensable d'encourager et de soutenir le développement d'une production alimentaire locale qui soit respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. Pour cela il faut lutter contre l'urbanisation et protéger les terres agricoles en privilégiant l'affectation de ces terres à l'agriculture biologique et paysanne. Il est également nécessaire de redonner de l'attention à nos campagnes en créant de nouveaux liens, en soutenant l'agroécologie, la transformation à la ferme, la vente locale et les échanges entre les agriculteurs, les habitants et consommateurs de nos campagnes et de nos villes. Afin de promouvoir la transition agroécologique de l'agriculture française, les recommandations des associations et des réseaux qui aident les candidats à l'installation-transmission sont une des solutions à la transition agricole de notre pays. Le renouvellement de génération des agriculteurs doit être concomitant avec le renouvellement de la politique agricole de notre pays. Ce renouvellement doit aller dans le sens de la souveraineté alimentaire locale, porté par des fermes diversifiées, à taille humaine, respectueuses de leur environnement et non dans le sens de la spéculation, de l'agrandissement, de l'ultra-spécialisation des fermes au profit d'investisseurs et de la mondialisation."

- 1 commentaire concerne **le développement des EnR** demandant plus d'installations photovoltaïques de petite taille avec obligation de raccorder la climatisation à ces systèmes ;
- 6 commentaires concernent **la sensibilisation, la communication et l'implication de la société civile** :
 - 1 commentaire demande plus de "publicité" sur le Plan Climat ;
 - 2 commentaires demandent plus d'association des habitants, un premier invitant à "aller à leur rencontre", l'autre attendant "plus d'interactions avec la population" et regrettant des "réunions de présentation confidentielles et unidirectionnelles" considérées comme le "Strict minimum pour remplir les conditions de subvention" ;
 - 1 commentaire demande d'associer davantage les entreprises ;
 - 1 commentaire demande des "informations sur les performances énergétiques des installations en place (pas d'info sur la centrale hydroélectrique, ...)" ;
 - 1 commentaire demande des "conseils sur la sobriété énergétique" avec un "suivi de la consommation mensuelle par commune" ;
- 2 commentaires encouragent la collectivité à poursuivre son action et à l'amplifier ;
- 1 commentaire demande : "Arrêtez de perdre votre temps et de sans cesse rajouter des contraintes aux citoyens".

On relève dans ces commentaires libres la **diversité des sujets abordés**, en écho à la nécessaire transversalité de la stratégie climat-air-énergie. On note également **la place importante faite aux sujets de sensibilisation, communication et implication de la société civile**, qui appellent à maintenir les efforts dans ce domaine, voire à les amplifier, même si le sujet est déjà traité par la Communauté de communes.

4- Note d'organisation de la gouvernance climat-air-énergie en Cœur de Savoie

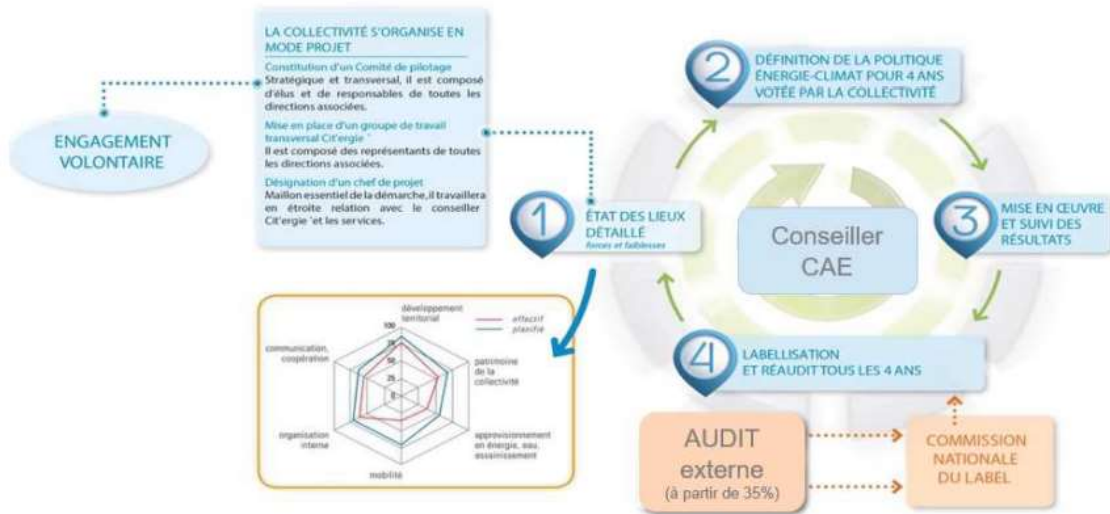
NOTE D'ORGANISATION

Communauté de communes Cœur de Savoie

Communes de Montmélian et Porte de Savoie

La Communauté de communes Cœur de Savoie, les communes de Montmélian poursuivent leur engagement dans la démarche d'amélioration continue et de labellisation de leur politique climat-air-énergie, via le label « Territoire engagé pour la transition écologique » de l'Ademe. La commune de Porte-de-Savoie se lance dans la démarche.

Le dispositif « Territoire engagé pour la transition écologique » dans le domaine climat-air-énergie, remplace depuis septembre 2021 « Cit'ergie » dans lequel sont engagés Montmélian depuis 2007 et la Communauté de communes Cœur de Savoie depuis 2019. Il s'agit d'un outil d'accompagnement méthodologique des collectivités, développé par l'Ademe pour améliorer de façon continue la politique climat-air-énergie mise en œuvre dans les territoires, la valoriser, et faire reconnaître sa qualité au travers d'un label attribué selon 5 niveaux de performance.



Cette méthode prévoit qu'une collectivité qui s'engage dans la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » :


- S'organise en mode projet,
- Identifie les forces et marges de progrès de sa politique climat-air-énergie,



Communauté de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz, 73 800 MONTMELIAN
Dossier suivi par Sébastien Eyraud
sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr

« Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » est un dispositif européen de labellisation diffusé par l'Ademe



- 
- Définisse et engage un plan d'actions pluriannuel,
 - Pilote la mise en œuvre de ce plan,
 - Fasse reconnaître son exemplarité au travers du label Territoire engagé pour la transition écologique climat-air-énergie en fonction de ses performances.

Pour ce faire, elle :

- Se fait accompagner par un conseiller climat-air-énergie accrédité par l'Ademe,
- S'appuie sur les outils du label et notamment sur son catalogue de mesures qui permet de structurer l'analyse des performances climat-air-énergie de la collectivité et son projet. Ce recueil comporte 6 domaines : développement territorial, patrimoine de la collectivité, approvisionnement en énergie, eau et assainissement, mobilité, organisation interne, coopération et communication.

La Communauté de communes Cœur de Savoie et Montmélian renouvellent conjointement en mai 2023 leur engagement dans la démarche « territoire engagé pour la transition écologique - label climat-air-énergie », alors que la commune de Porte-de-Savoie entre pour la première fois dans le dispositif pour renforcer l'action collective des pouvoirs publics du territoire dans ce domaine.

Les trois collectivités ont en outre décidé de mutualiser certaines étapes du dispositif et d'articuler le démarrage de ce nouveau cycle avec l'évaluation à mi-parcours du PCAET de Cœur de Savoie, approuvé en décembre 2020.

Afin d'organiser le travail collectif et le rôle de chacun dans le processus, cette note rappelle le contexte climat-air-énergie du territoire de Cœur de Savoie, puis présente la gouvernance retenue dans les trois collectivités pour piloter la démarche.



Communauté de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz, 73 800 MONTMELIAN
Dossier suivi par Sébastien Eyraud
sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr

« Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » est un dispositif européen de labellisation diffusé par l'Ademe



• 1 Politique et compétences climat-air-énergie en Cœur de Savoie

1.1 Politique climat-air-énergie

Le territoire de Cœur de Savoie a formalisé sa stratégie climat-air-énergie au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), approuvé en décembre 2020 par la communauté de communes. Celui-ci fait suite à d'autres démarches de planification dans le territoire dans le cadre des programmes TEPOS et TEPCV.

Il retient les grands objectifs suivants :

- Réduire les consommations d'énergie de 10% en 2025 et de 35% en 2050 par rapport à 2016 ;
- Réduire les émissions de GES de 16% en 2025 par rapport à 2016 et de 49% en 2050 par rapport à 2013 ;
- Réduire les émissions de polluants d'environ 20% selon les substances en 2025 par rapport à 2016 et d'environ 70% en 2050 par rapport à 2016 ;
- Augmenter la production d'énergie par des ENR de 40% en 2025 et de 130% en 2050 par rapport à 2015 pour couvrir 104% des besoins d'énergie du territoire.

Il fixe en outre une stratégie d'actions en 5 axes pour le territoire :

- Axe A : une collectivité exemplaire qui mobilise les acteurs de son territoire ;
- Axe B : un territoire sobre en énergie ;
- Axe C : un territoire qui produit son énergie ;
- Axe D : un territoire qui préserve son cadre de vie et qui s'adapte au changement climatique ;
- Axe E : un territoire qui soutient un économie locale éco-responsable.

Cette stratégie est déclinée en un programme d'actions à l'échelle de la Communauté de communes Cœur de Savoie, et auquel participent notamment la Communauté de communes et les communes du territoire au regard de leurs compétences.

A Montmélian, la politique climat-air-énergie a en outre fait l'objet de plusieurs délibérations dans le cadre des démarches Cit'ergie successives. Celle de septembre 2019 fixe le double objectif d'une couverture à 100% des besoins énergétiques communaux par les ENR et de la neutralité carbone à l'horizon 2050 à l'échelle communale. Elle précise également le programme d'actions retenu pour la période 2019-2022.

Les politiques climat-air-énergie de la CC Cœur de Savoie et de Montmélian ont fait l'objet d'une labellisation Cap Cit'ergie pour Cœur de Savoie, et Cit'ergie pour Montmélian (devenues respectivement 2 étoiles et 4 étoiles lors du changement de programme) en novembre 2019.

En 2023, la réalisation du bilan à mi-parcours du PCAET et l'engagement d'un nouveau cycle du dispositif « Territoire engagé pour la transition écologique » conduisent à réinterroger les programmes de travail fixés aux échelles intercommunale et communales.



Communauté de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz, 73 800 MONTMELIAN
Dossier suivi par Sébastien Eyraud
sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr

« Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » est un dispositif européen de labellisation diffusé par l'Ademe



1.2 Compétences et organisation

Le tableau en annexe de cette note rappelle la liste des compétences en lien avec la mise en œuvre de la politique climat-air-énergie en identifiant pour chacune d'entre elles qui la détient : la Communauté de communes Cœur de Savoie, les communes du territoire avec une attention particulière aux situations de Montmélian et Porte-de-Savoie, et/ou une autre structure.

La démarche « Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » permet d'examiner les actions mises en œuvre ou programmées par chaque collectivité au regard de ses compétences, afin de mettre en évidence les points forts et marges de progrès du territoire, dans une perspective d'amélioration continue des pratiques.

Cet exercice est mené autant que faire se peut conjointement à l'échelle des 3 collectivités, afin de poursuivre et amplifier un engagement collectif de longue date sur la thématique climat-air-énergie. Le paragraphe suivant détaille dans cette perspective l'organisation retenue dans chaque collectivité.



Communauté de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz, 73 800 MONTMELIAN
Dossier suivi par Sébastien Eyraud
sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr

« Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » est un dispositif européen de labellisation diffusé par l'Ademe



• 2 Organisation des collectivités pour conduire la démarche

La démarche « Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » exige de formaliser une organisation interne à chaque collectivité en mode projet avec :

- une **approche transversale au niveau du portage politique** : l'implication d'élus représentant les 6 domaines du label climat-air-énergie garantit une prise en compte transversale de ces sujets ;
- une **approche transversale au niveau technique** : la présence au sein de l'équipe projet de directeurs de services représentant les 6 domaines du label est également un gage de la mise en place opérationnelle de la démarche et il est important d'avoir des personnes capables de relayer la démarche dans leurs services tout en apportant un éclairage « métiers » sur les domaines de climat-air-énergie ;
- l'identification d'un **chef de projet animateur de la démarche**.

Par ailleurs, en ce qui concerne la CC Cœur de Savoie, la mise en œuvre de la démarche se fait en articulation avec la mise en œuvre du PCAET, et les instances de pilotage sont mutualisées. Il est donc retenu l'organisation suivante.

2.1 Comités de pilotage climat-air-énergie

Le portage politique de la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » est assuré au sein de chaque collectivité par un comité de pilotage chargé de :

- définir et valider les objectifs et orientations stratégiques de la politique climat-air-énergie de la Communauté de communes en interne et au niveau territorial ;
- engager la Communauté de communes sur un plan d'actions climat-air-énergie déclinant cette stratégie ;
- mettre en cohérence les moyens déployés ou à déployer dans les différentes actions ;
- s'assurer du bon avancement du projet.

Le comité de pilotage de la CCCS réunit les élus du Bureau communautaire, ainsi que les directeurs de service de la collectivité. Son action est articulée avec celle de la Commission Transition Énergétique, instance politique communautaire.

Le comité de pilotage de Montmélian réunit la Maire et ses adjoints, ainsi que les directeurs de service.

Le comité de pilotage de Porte-de-Savoie réunit le Maire et ses adjoints, ainsi que les directeurs de service.

Le comité de pilotage est réuni aux étapes-clés de la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie », en mutualisant certains rendez-vous à l'échelle des 3 collectivités engagées conjointement :

- à son lancement (réunion conjointe CCCS – Montmélian – Porte-de-Savoie),
- lors de la validation de l'état des lieux climat-air-énergie,
- lors de la validation de la politique climat-air-énergie et du programme d'actions,
- lors de l'audit pour la labellisation,



Communauté de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz, 73 800 MONTMELIAN
Dossier suivi par Sébastien Eyraud
sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr

« Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » est un dispositif européen de labellisation diffusé par l'Ademe



- lors des réunions de suivi annuel.

2.2 Équipes-projets climat-air-énergie et comité technique Plan Climat

L'équipe projet climat-air-énergie est le groupe de travail technique opérationnel de chaque collectivité, chargé de :

- Suivre l'avancement de l'état des lieux détaillé de la politique énergétique et la synthèse sur la base du catalogue d'actions climat-air-énergie du label « Territoire engagé pour la transition écologique » ;
- Rechercher les informations nécessaires pour calculer les indicateurs climat-air-énergie ;
- Établir des objectifs et un programme d'actions climat-air-énergie pour les 4 années à venir ;
- Suivre le développement du processus jusqu'à la labellisation ainsi que le suivi annuel du programme ;
- Préparer les décisions du comité de pilotage.

Les équipes-projets de la CC Cœur de Savoie et de Montmélian restent inchangées par rapport aux cycles précédents : elles sont constituées de l'ensemble des porteurs d'action du programme du label. Celle de Porte-de-Savoie sera installée lors de l'élaboration de l'état des lieux.

L'équipe-projet de la CC Cœur de Savoie est animée par Sébastien Eyraud, celle de Montmélian par Nicolas Podeur, et celle de Porte-de-Savoie par Mathieu Leuba.

Les équipes-projet de chaque collectivité se réunissent à leur initiative, en tant que de besoin, tout au long de la démarche. Elles participent en particulier à :

- l'élaboration de l'état des lieux et sa validation,
- la définition de la stratégie et du plan d'actions climat-air-énergie,
- l'audit pour la labellisation,
- aux réunions de suivi annuel de la démarche.

En parallèle de l'équipe-projet, la CCCS anime un comité technique du Plan Climat qui réunit aux côtés de la collectivités ses partenaires dans la mise en œuvre des politiques climat-air-énergie. Alors que le comité technique réunissait jusqu'en 2023 essentiellement des partenaires institutionnels (Ademe, DDT, Département, Région, AURA-EE, PNR Chartreuse, PNR des Bauges, AGATE, Métropole Savoie, Enedis, GrDF, ONF, ASDER), il a été décidé à l'occasion du bilan à mi-parcours d'ouvrir plus largement cette instance.

Les partenaires associatifs ou assimilés de la CCCS sont ainsi également conviés à ce comité technique : Terre Solidaire, Fibr'éthic, Bien Vivre en Valgelon et Solaret.

2.3 Chefs de projet climat-air-énergie

Sébastien Eyraud, responsable du service transition énergétique, est le chef de projet climat-air-énergie au sein de la CC Cœur de Savoie. Nicolas Podeur, adjoint au DST et chargé de mission énergie est le chef de projet de



Communauté de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz, 73 800 MONTMELIAN
Dossier suivi par Sébastien Eyraud
sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr

« Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » est un dispositif européen de labellisation diffusé par l'Ademe



Montmélian. Enfin, Mathieu Leuba, DST, est celui de Porte de Savoie pour ces démarches de labellisation. Ils sont responsables :

- du pilotage du projet ;
- de l'organisation des réunions, des invitations et des diffusion des comptes-rendus ;
- de la coordination des services au sein des collectivités ;
- de la collecte des documents/informations/preuves à fournir pour la labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie ».

• 3 Coordination des trois collectivités et calendrier

Les trois collectivités ont engagé conjointement en mai 2023 ce nouveau cycle du programme « Territoire engagé pour la transition écologique ».

Une partie de l'état des lieux est mutualisée, pour les compétences partagées entre la Communauté de communes et les communes. Cela concerne en particulier les thématiques de la stratégie climat-air-énergie du territoire, la planification en matière d'urbanisme (SCoT), l'habitat, la mobilité, le développement local, l'aménagement des zones d'activités et le développement économique, la gestion des déchets, l'assainissement.

La finalisation de l'état des lieux, la construction du programme de travail, les démarches de labellisation et le suivi annuel sont des étapes menées selon une méthode et un calendrier propre à chaque collectivité, pour tenir compte de leurs particularités et de leurs attentes vis-à-vis du dispositif. La finalisation de l'état des lieux et la construction des programmes de travail sont également articulées avec le bilan à mi-parcours du PCAET.

En termes de calendrier, le premier objectif était de réaliser la première étape du processus, l'état des lieux climat-air-énergie, pour septembre 2023.

Les demandes de labellisation, pour la CC Cœur de Savoie et Montmélian, visent un renouvellement du label à la commission nationale du label de mars 2024. Celle de Porte de Savoie vise une première obtention du label en novembre 2024.



Communauté de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz, 73 800 MONTMELIAN
Dossier suivi par Sébastien Eyraud
sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr

« Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » est un dispositif européen de labellisation diffusé par l'Ademe



Tableau des compétences en lien avec la politique climat-air-énergie

Compétence	CCCS	Com.	Autre acteur	Commentaires
Développement et aménagement économique	x			
Urbanisme, aménagement de l'espace (SCOT, PLU/PLUI, etc.)	x	x	x	SCoT porté par Savoie Métropole PLU communaux Instruction PC mutualisée au niveau intercommunal (délivrance Maire)
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	x		x	Pour 29 communes secteur Montmélian, collecte, traitement, PLP DMA transférés au SIBRESCA Pour 14 autres communes, collecte et PLP DMA par CCCS, traitement par Savoie Déchets
Planification de l'habitat (PLH)	x			
Organisation de la mobilité (PDU, plan de mobilité rurale)	x			
Politique de la ville	x	x		Politique portée par les communes avec une démarche de mutualisation portée par l'intercommunalité (programme Petite Ville de Demain associant les communes de Montmélian, St Pierre d'Albigny et Valgelon la Rochette)
Assainissement	x			Assainissement non collectif et collectif
Eau potable	x	x		CCCS compétente pour 2 communes : Saint-Pierre-d'Albigny et Saint-Jean-de-la-Porte. Montmélian et Porte-de-Savoie compétentes
Pollution de l'air, nuisance sonore, soutien aux actions MDE	x			
Création, aménagement, entretien voirie et stationnement	x	x		Compétence communale sauf pour la voirie dans les ZAE qui est portée par l'intercommunalité
Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements de l'enseignement préélémentaire (maternel) et élémentaire			x	
Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs	x	x		Des équipements sportifs associés aux 3 collèges du territoire ainsi que la salle polyvalente à Bourgneuf à la CCCS
Action sociale	x	x		Un CIAS + des CCAS
Planification de la transition énergétique	x			
Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains			x	Compétence communale mais pas de réseau à ce jour
Organisation de la distribution publique d'électricité et de gaz		x	x	SDES 73 pour la partie électricité Communes pour la partie gaz



Communauté de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz, 73 800 MONTMELIAN
Dossier suivi par Sébastien Eyraud
sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr

« Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » est un dispositif européen de labellisation diffusé par l'Ademe



Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques		x		Compétence portée par les communes et déléguée au syndicat d'énergie
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	x		x	A la CCCS : gestion globale des milieux aquatiques sur les bassins versants du Gelon, du Val Coisin, du Bondeloge et du Gargot Compétence GEMAPI transférée au SISARC (Syndicat Mixte de l'isère et de l'Arc en Combe de Savoie) en 2019. Sur une petite partie du territoire (Apremont, Myans), les cours d'eau s'écoulent en direction du lac du Bourget et la compétence est déléguée au CISALB (Comité Inter-Syndical d'Aménagement du Lac du Bourget).



Communauté de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz, 73 800 MONTMELIAN
Dossier suivi par Sébastien Eyraud
sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr

« Territoire engagé pour la transition écologique – climat-air-énergie » est un dispositif européen de labellisation diffusé par l'Ademe



5- Délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 actant l'évaluation à mi-parcours du PCAET

Projet de délibération au 24 novembre 2023 :

15- RENOUVELLEMENT DU LABEL TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (TETE)

Rapporteur : Rémy SAINT GERMAIN

- Renforcement de la stratégie climat-air-énergie de la Communauté de communes Cœur de Savoie
- Bilan mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2026
- Demande de labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 4 étoiles

Contexte et vision stratégique

Au cours de l'année 2015, la Communauté de communes Cœur de Savoie a fait le choix de s'engager dans une démarche de labellisation TEPOS, territoire à énergie positive, souhaitant structurer son projet de développement durable territorial. Pour l'aider à écrire sa stratégie, après un pré-diagnostic Cit'ergie réalisé par l'ADEME, la collectivité a poursuivi son travail en faveur de la transition énergétique. Ainsi, elle a été labellisée TEPOS Croissance Verte en 2016 par la Région AURA et l'État.

Le 7 novembre 2019, la Communauté de communes Cœur de Savoie a validé son plan d'action en lien avec la stratégie Climat-Air-Energie et a déposé une demande de labellisation Cit'ergie - désormais nommé "Territoire Engagé pour la Transition Écologique Air Climat Energie". A la suite de cette délibération, la commission nationale du label a accordé le label " Cap Cit'ergie" – devenu ensuite le label "Territoire Engagé pour la Transition Écologique Air-Climat-Énergie - niveau 2 étoiles" – à la Communauté de communes Cœur de Savoie pour une durée de 4 ans.

Parallèlement, le conseil communautaire de Cœur de Savoie a adopté le plan Climat Air Energie de Cœur de Savoie le 10 décembre 2020. Cette délibération a été complétée le 6 juillet 2023 par l'approbation du schéma de développement des énergies renouvelables.

Comme prévu par le label, une visite de suivi de la mise en œuvre du programme d'action est réalisée chaque année depuis 2020.

Début 2023, la collectivité a décidé de renouveler son engagement dans le label "Territoire Engagé pour la Transition Écologique Air Climat Énergie" afin de poursuivre son action dans le domaine climat-air-énergie. Cet exercice a permis de réaffirmer les objectifs stratégiques du territoire, en matière de réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi que d'augmentation de la production d'énergies renouvelables, afin d'atteindre notamment l'équilibre énergétique du territoire à l'horizon 2050. Il a également permis

d'évaluer le chemin déjà parcouru dans ce domaine, qui conduit aujourd'hui la collectivité à demander la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie - niveau 4 étoiles. A noter que, sur les 515 collectivités engagées dans ce label d'excellence distinguant la performance des meilleures politiques et actions énergie-climat, seules 24 collectivités atteignent à ce jour le niveau 4 étoiles et plus.

Cœur de Savoie a pour ambition de devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2050 afin d'atteindre l'équilibre entre consommation d'énergie et production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Les objectifs de la politique climat-air-énergie de la Communauté de communes Cœur de Savoie

La Communauté de communes Cœur de Savoie réaffirme ainsi les objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET validés fin 2020 :

- Objectifs stratégiques de la collectivité :

Les objectifs stratégiques quantifiés fixés dans le cadre du PCAET aux horizons 2025, 2030 et 2050, à l'échelle de la Communauté de communes Cœur de Savoie se déclinent de la manière suivante :

- Réduire les consommations énergétiques de 10 % en 2025, de 15 % en 2030 et de 35 % en 2050 par rapport à 2016,
- Augmenter la production d'ENR de 140 % en 2025, de 160 % en 2030 et de 230 % en 2050 par rapport à 2015 à l'échelle de Cœur de Savoie. Le détail des objectifs par filière ajusté dans le cadre du schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération validée en conseil communautaire de juillet 2023 se présente ainsi :

Filière	Objectif 2030 (GWh)	Évolution attendue / situation actuelle
Bois énergie	90	X 1.25
Solaire Photovoltaïque	67	X 31
Hydroélectricité	10	X 1.4
Géothermie	5	X 1.4
Méthanisation	35	X infini
Solaire Thermique	8	X 7.2
Récupération de chaleur fatale	10	X infini

- Réduire les émissions de GES de 16 % en 2025, de 24 % en 2030 et de 53 % en 2050 par rapport à 2016
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques à hauteur de 20 % en 2025, de 39 % en 2030 et de 70 % en 2050 par rapport à 2016.

La tenue de ces objectifs stratégiques est vérifiée annuellement depuis l’approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial. Telle que prévue par la loi, une évaluation à mi-parcours du PCAET a été réalisée en 2023 *dont le détail est consultable sur la plateforme extranet et sera annexé à la présente délibération.*

En synthèse, on constate pour la période 2015-2021 une évolution des indicateurs dans la bonne tendance (baisse des consommations énergétiques, des émissions, des polluants atmosphériques, augmentation de la production des énergies renouvelables et de récupération). Néanmoins, l’intensité de ces évolutions doit être renforcée en ce qui concerne la baisse dans le territoire des consommations énergétiques et des émissions de GES et l’augmentation de la production d’énergies renouvelables et de récupération. En ce qui concerne l’exemplarité de la collectivité en la matière, les objectifs sont atteints. Enfin, au-delà de ces principaux indicateurs, il convient de renforcer l’action en matière d’adaptation au changement climatique et de donner une dimension plus collective à ce Plan.

Dans ce cadre, la collectivité a retravaillé les axes structurants, les objectifs stratégiques et les actions de son PCAET. Les grandes orientations stratégiques sont ainsi devenues les suivantes :

A. Une collectivité exemplaire, cheffe de file de la transition énergétique des communes et acteurs de son territoire

- 1/ Développer le travail en transversalité au sein des élus et des services
- 2/ Accompagner les communes dans la transition énergétique
- 3/ Limiter l'empreinte carbone de l'urbanisme sur le territoire
- 4/ Associer les acteurs économiques et institutionnels du territoire
- 5/ Impliquer les habitants et les associations du territoire

B. Un territoire sobre en énergie

- 1/ Diminuer les consommations énergétiques du patrimoine des collectivités du territoire
- 2/ Favoriser le développement du territoire par la requalification de l’habitat public et privé
- 3/ Inciter et accompagner les habitants à réduire la facture énergétique de leur logement
- 4/ Mobiliser les professionnels de la rénovation
- 5/ Accompagner les entreprises du territoire vers plus de sobriété énergétique
- 6/ **Réduire l'impact de la mobilité sur le climat et la qualité de l'air**
- 7/ **Promouvoir la mobilité durable en interne à la CCCS**

C. Un territoire qui valorise ses ressources énergétiques locales (Schéma Directeur EnR&R)

- 1/ Favoriser le développement des EnR par la coordination et le développement d'une culture commune**
- 2/ Développer la récupération de chaleur fatale**
- 3/ Développer la géothermie**
- 4/ Développer le solaire thermique**
- 5/ Développer le bois-énergie**
- 6/ Développer l'hydroélectricité**
- 7/ Développer la production photovoltaïque**
- 8/ Développer la méthanisation**

D. Un territoire qui préserve son cadre de vie et qui s'adapte au changement climatique

- 1/ Préserver la qualité de l'air**
- 2/ Adapter les modes de vies au changement climatique**
- 3/ Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques**
- 4/ Gérer durablement les forêts du territoire et adapter les pratiques sylvicoles au changement climatique**
- 5/ Préserver la biodiversité**
- 6/ Adapter les bâtiments au changement climatique**

E. Un territoire qui soutient une économie locale et responsable

- 1/ Structurer une démarche d'économie solidaire
- 2/ Réduire les déchets et favoriser leur réemploi
- 3/ Soutenir les filières locales
- 4/ Développer des circuits alimentaires de proximité
- 5/ Développer un tourisme durable

Nota : les parties **en gras** représentent les évolutions par rapport au PCAET approuvé en 2020.

Ces grandes orientations stratégiques appellent des évolutions du programme d'action du Plan Climat Air Energie de Cœur de Savoie telles que définies dans le programme d'action détaillé annexé à la présente délibération.

Le programme d'action est consultable sur la plateforme extranet.

Demande de label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie : état des lieux et plan d'actions

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, déclinaison française du label européen european Energy Awards (eea), est porté par l'ADEME. C'est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation ou le pilotage d'un Plan Climat Air Énergie Territorial et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique et climatique de la collectivité. La politique climat-air-énergie de la collectivité est formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc...

La Communauté de communes Cœur de Savoie est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ associées et la qualité de l'air :

- La planification territoriale,
- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement en énergie, eau et assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

Lors d'ateliers de travail, les services communautaires, aidés par leur conseillère Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de la Communauté de communes Cœur de Savoie, engagées ou à venir, sur ces thématiques.

Le plan d'actions opérationnel pour les 4 prochaines années, annexé à la présente délibération, constitue l'aboutissement de cette phase d'état des lieux et du bilan à mi-parcours du PCAET. Il décrit les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés à moyen terme et présentés ci-dessus. Il a été préparé par l'équipe projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, présenté au bureau communautaire le 2 octobre 2023 et partagé en comité des maires le 30 novembre 2023. L'état des lieux climat-air-énergie réalisé dans le cadre du programme "Territoire engagé pour la transition écologique" est annexé à la présente délibération au travers du projet de dossier de candidature déposé auprès de la Commission Nationale du Label. *Il est consultable sur la plateforme extranet.*

Il confirme les priorités d'action fixées dans le PCAET approuvé en 2020 et ajuste ce programme, notamment en ce qui concerne la préservation de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique.

Il comprend notamment les éléments budgétaires, humains, le calendrier de mise en œuvre associé et les indicateurs retenus pour le suivi. Les mesures sont ainsi coordonnées, planifiées au niveau d'horizons temporels différents (long terme, moyen terme et court terme). Elles impliquent la Présidente, le Vice-Président à la Transition Écologique, le bureau communautaire, le conseil communautaire, les maires et élus communaux, les services communautaires, des représentants de la société civile et des professionnels.

L'élue référente de la démarche du label "Territoire Engagé pour la Transition Écologique Air-Climat-Energie" au sein de la Communauté de communes Cœur de Savoie sera Rémy Saint-Germain, Vice-Présidente à la Transition Écologique. La mise en œuvre de la démarche mobilisera en parallèle l'ensemble des élus dans les différentes politiques publiques portées par l'intercommunalité et sera pilotée par le bureau de la Communauté de communes.

La conduite opérationnelle du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie sera pilotée par Sébastien Eyraud, collaborateur en charge de la transition énergétique, avec l'appui du Comité de Direction et de Pascaline Cousin, conseillère Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et en lien avec les deux communes du territoire engagées dans cette démarche de labellisation : Montmélian et Porte de Savoie. Elle mobilisera l'ensemble des services de la Communauté de communes (mobilité, logement, agriculture/alimentation, etc.) et associera également ses partenaires institutionnels et associatifs dans le domaine climat-air-énergie via le comité technique du PCAET. Ces référents techniques sont identifiés dans le programme d'actions annexé, *consultable sur la plateforme extranet*.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de GES, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible.

Ainsi, la Communauté de communes Cœur de Savoie s'engage à suivre annuellement les indicateurs suivants, vérifiés par exemple à l'occasion de la visite annuelle de la conseillère Territoire Engagé Climat-Air-Énergie :

- Émissions de GES du territoire (teqCO₂) ;
- Consommations énergétiques globales (GWh) ;
- Production d'énergie renouvelable du territoire (en distinguant électricité et thermique - GWh) ;
- Taux de production d'énergie renouvelable sur le territoire (%)
- Émissions annuelles de polluants atmosphériques (tonnes)
- Consommation d'énergie finale des bâtiments publics de la collectivité (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m²)
- Consommation de l'éclairage public de la collectivité (kWh/hab.an)
- Production d'énergie renouvelable du patrimoine public (en distinguant électricité et thermique - MWh)
- Parts modales de la voiture, des transports en commun et du vélo pour les déplacements domicile-travail (%) ;
- Production de déchets ménagers et assimilés par habitant (kg/hab).

Conclusion

Le travail mené en collaboration avec les services techniques intercommunaux ainsi que les élus, les partenaires et les habitants du territoire dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PCAET permet de proposer au conseil communautaire un plan d'action climat-air-énergie de la collectivité couvrant les différents champs de compétence de la collectivité. Ce plan permet à la collectivité de s'engager dans les objectifs précédemment listés et de demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 4 étoiles auprès de la Commission nationale du Label.

Cette délibération précise également la démarche d'évaluation et confirme le mode de gouvernance du projet.

Délibéré

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour :

- **DESIGNER** Rémy Saint-Germain, élu référent du label «Territoire Engagé pour la Transition Écologique Air-Climat-Energie “, et Sébastien Eyraud, chef de projet ;
- **APPROUVER** l'état des lieux climat-air-énergie réalisé dans le cadre du programme “Territoire engagé pour la transition écologique” ;
- **CONFIRMER** la stratégie climat-air-énergie et les objectifs associés fixés dans le Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- **APPROUVER** le plan d'action climat-air-énergie déclinant et approfondissant cette stratégie pour les 4 années à venir, joint en annexe ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 4 étoiles et à déposer le dossier au nom de la Communauté de communes Cœur de Savoie auprès de la Commission Nationale du Label.